

# **SÉNAT DE BELGIQUE**

---

**13 juillet 2004**

---

**Le Sénat au cours  
de la session extraordinaire de 2003 et  
de la session ordinaire de 2003-2004**

**Conférence de presse  
de Monsieur Armand De Decker, Président du Sénat**

---

## SOMMAIRE

I.	Séance plénière.....	3
II.	Commissions, comités d'avis et groupes de travail.....	5
	1. Commission des Affaires institutionnelles.....	5
	2. Commission de la Justice.....	7
	3. Commission des Relations extérieures et de la Défense.....	11
	4. Commission des Finances et des Affaires économiques.....	28
	5. Commission de l'Intérieur et des Affaires administratives.....	33
	6. Commission des Affaires sociales.....	36
	7. Commission du suivi des missions à l'étranger .....	44
	8. Commission spéciale « Mondialisation » .....	45
	9. Groupe de travail « Bioéthique » .....	47
	10. Groupe de travail « Vieillesse de la population » .....	49
	11. Groupe de travail « Espace » .....	50
	12. Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.....	52
	13. Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes.....	54
	14. Commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité.....	55
	15. Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques.....	56
III.	Commission parlementaire de concertation.....	58
IV.	Règlement.....	59
V.	Assemblées internationales.....	60
	1. Conseil interparlementaire consultatif du Benelux.....	60
	2. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.....	61
	3. Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.....	63
	4. Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).....	64
	5. Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires et européennes des parlements de l'Union européenne (COSAC).....	66
	6. Union interparlementaire.....	67
	7. Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM).....	69
VI.	Relations internationales.....	70
	1. Conférences à l'étranger.....	70
	2. Association des Sénats d'Europe.....	72
	3. Visites officielles du Président du Sénat à l'étranger.....	73
	4. Réception du Président Kabila au Sénat.....	74
	5. Personnalités étrangères reçus par le Président du Sénat.....	75
	6. Ambassadeurs étrangers reçus par le Président du Sénat.....	75
	7. Visites officielles de délégations étrangères au Sénat.....	76
	8. Divers .....	77
VII.	Communication .....	78

1. Relations avec les médias .....	78
2. Relations publiques .....	79

## I. Séance plénière

### a) Nombre de séances

De l'ouverture de la session extraordinaire au 8 juillet inclus, le Sénat a tenu **70** séances plénières, d'une durée totale de **210** heures.

### b) Travail législatif

Ces travaux ont permis d'**adopter** :

- **1** projet de révision de la Constitution;
- **88** projets de loi (procédure bicamérale *classique*), dont 2 projets de loi spéciale ;
- **24** projets de loi (procédure d'évocation);
- **15** propositions de loi déposées par des sénateurs\*);

( \*)

- 1) Proposition de loi visant à octroyer le droit de vote aux élections communales à des étrangers (de MM. Mahoux, Moureaux, Istasse et Mme Lizin) ; n° 3-13/1
- 2) Proposition de loi insérant un article 51bis dans la loi du 8 juillet 1970 créant de nouveaux avantages en faveur des victimes du devoir militaire ou d'un devoir assimilé, en ce qui concerne les volontaires de guerre (de Mme Lizin) ; n° 3-24/1
- 3) Proposition de loi portant le Code de droit international privé (de Mme Leduc, M. Mahoux, Mme Vanlerberghe et Mme de T' Serclaes) ; n° 3-27/1
- 4) Proposition de loi modifiant la loi 10 décembre 1997 interdisant la publicité pour les produits du tabac et créant un Fonds de lutte contre le tabagisme (de MM. Happart, Itasse, Mme Defraigne, MM. Thissen et Siquet), n° 3-74/1
- 5) Proposition de loi modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, en ce qui concerne la compétence des comités d'acquisition d'immeubles à l'égard des zones pluricommunales (de M. Vandenhove) ; n° 3-131/1
- 6) Proposition de loi modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, en ce qui concerne l'agrément d'établissements commerciaux pour animaux (de Mme Defraigne) ; n° 3-298/1
- 7) Proposition de loi modifiant l'article 42 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux (de Mme Defraigne) ; n° 3-300/1
- 8) Proposition de loi modifiant le texte néerlandais de l'article 10, dernier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes (de MM. Dedecker et Willems) ; n° 3-318/1
- 9) Proposition de loi modifiant la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique et la loi du 17 avril 1835 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (de M. Coveliers) ; n° 3-371/1
- 10) Proposition de loi modifiant la loi du 13 avril 1995 relative au contrat d'agence commerciale en vue de protéger les candidats et les membres des organes de concertation paritaire (de M. Willems, Mmes Vienne et Bousakla) ; n° 3-435/1
- 11) Proposition de loi modifiant la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen (de MM. Vandenhove, Wille, Moureaux et de Mme Defraigne) ; n° 3-513/1
- 12) Proposition de loi relative à l'agrément de certaines associations sans but lucratif d'accompagnement des victimes d'actes intentionnels de violence (de M. Malmendier) ; n° 3-524/1
- 13) Proposition de loi adaptant plusieurs lois électorales à l'abaissement de l'âge d'éligibilité pour les Conseils de région et de communauté (de la Commission de l'Intérieur et des Affaires administratives) ; n° 3-564/1
- 14) Proposition de loi relative au suivi de l'action gouvernementale en ce qui concerne les objectifs du millénaire pour le développement (de Mme Lizin, MM. Vandenberghe, Hostekint, Roelants du Vivier et Galand) ; n° 3-579/1
- 15) Proposition de loi relative à l'insaisissabilité et à l'incessibilité des montants prévus aux articles 1409, 1409bis et 1410 du Code judiciaire lorsque ces montants sont crédités sur un compte à vue (de MM. Mahoux et Poty) ; n° 3-586/1

- **1** proposition de révision de la Constitution (\*\*);
- **6** propositions de résolution;
- **1** proposition de modification du Règlement.

#### Procédure d'évocation

La Chambre a transmis au Sénat **60** textes évocables. Pendant la session actuelle, le Sénat a fait **27** fois usage du droit d'évocation. Le texte a été amendé et renvoyé à la Chambre des représentants dans **4** cas.

Dans ces **4** cas :

- **3** cas où la Chambre des représentants a adopté entièrement le texte du Sénat;
- **1** texte est encore pendant devant la Chambre des représentants.

#### **c) Contrôle parlementaire**

Au cours de la même session, le Sénat a entendu **330** demandes d'explications et **368** questions orales.

Par ailleurs, **1020** questions écrites ont été posées à ce jour.

#### **d) Débats**

Le Sénat a également tenu des débats en séance plénière sur les thèmes suivants :

- la politique de sécurité ;
- la situation au Congo ;
- les relations de la Belgique avec l'Afrique centrale (Rwanda, République Démocratique du Congo et Burundi).

\*  
\* \*

---

(\*\*) Révision de l'article 67 de la Constitution.

## II. Commissions, comités d'avis et groupes de travail

Les commissions du Sénat ont tenu au total **508** réunions d'une durée totale de **929** heures et 45 minutes.

### Travaux des diverses commissions :

#### 1. Commission des Affaires institutionnelles

Président : M. Armand De Decker.

##### a. Législation

##### 1. Propositions de révision de la Constitution adoptées

- Révision de l'article 67 de la Constitution; n° 3-639/1;<sup>1</sup>
- Révision de l'intitulé du titre III, chapitre IV, section Ière, sous-section Ière, de la Constitution; n° 3-671/1.

##### 2. Projets de loi adoptés

- Projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles ; n° 3-89/1 ;
- Projet de loi relevant de caducité certains projets de loi réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution; n° 3-311/1;
- Projet de loi relevant de caducité certains projets de loi réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution; n° 3-312/1;
- Projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, modifiée par les lois spéciales des 16 juillet 1993 et 13 juillet 2001; n° 3-659/1.

##### 3. Propositions en discussion

- Révision de l'article 22bis de la Constitution, en vue d'y ajouter un alinéa concernant la protection de droits supplémentaires de l'enfant (Déclaration du pouvoir législatif, voir le "*Moniteur belge*" n° 128 - Deuxième édition du 10 avril 2003); n° 3-265/1;
- Proposition de loi spéciale modifiant l'article 6, § 1er, VIII, 4°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles; n° 3-293/1 (de M. J.-M. Dedecker);
- Révision de l'article 44, alinéa 1er, de la Constitution, en vue d'organiser la rentrée des Chambres le deuxième mardi de septembre; n° 3-415/1;
- Révision de l'article 23 de la Constitution, en vue d'y ajouter un alinéa concernant le droit du citoyen à un service universel en matière de poste, de communication et de mobilité

---

<sup>1</sup> Voir également le point 4.

- (Déclaration du pouvoir législatif, voir le "Moniteur belge" n° 128 - Deuxième édition du 10 avril 2003)

---

Révision de l'article 23, alinéa 3, de la Constitution, en vue de le compléter par un 6° garantissant le droit à l'eau; n° 3-480/1.

4. *Propositions de loi devenues sans objet par suite de l'adoption du n° 3-639/1*

- Proposition de loi spéciale complétant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises en vue de fixer explicitement la fin du mandat des membres des conseils de communauté et de région; n° 3-481/1 (de MM. J.-F. Istasse, J. Timmermans, P. Wille, Mme Chr. Defraigne, MM. L. Van den Brande, R. Thissen et F. Poty);
- Proposition de loi complétant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, en vue de fixer explicitement la fin du mandat des membres du Conseil de la Communauté germanophone; n° 3-482/1 (de MM. J.-F. Istasse, J. Timmermans, P. Wille, Mme Chr. Defraigne, MM. L. Van den Brande, R. Thissen et F. Poty).

## 2. Commission de la Justice

Président : M. Hugo Vandenberghe.

### a. Législation

#### 1. Projets de loi adoptés

- Projet de loi relative aux violations graves du droit international humanitaire; n° 3-136/1;
- Projet de loi relatif aux infractions terroristes; n° 3-332/1;
- Projet de loi relative au mandat d'arrêt européen; n° 3-395/1
- Projet de loi concernant la coopération avec la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux; n° 3-478/1;
- Projet de loi relative à l'agrément de certaines associations sans but lucratif d'accompagnement des victimes d'actes intentionnels de violence; n° 3-524/1;
- Projet de loi portant intégration verticale du ministère public; n° 3-541/1;
- Projet de loi transposant la décision du Conseil de l'Union européenne du 28 février 2002 instituant Eurojust afin de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité; n° 3-661/1;
- Projet de loi relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation; n° 3-722/1.

#### 2. Propositions de loi adoptées

- Proposition de loi portant le Code de droit international privé (de Mme Jeannine Leduc et consorts); n° 3-27/1.

*Pendant plus de quatre mois, la proposition de loi portant le Code de droit international privé (DIP) a fait l'objet d'un débat en commission de la Justice.*

*C'est grâce à la collaboration constructive des membres de la commission et de la ministre de la Justice et grâce à l'appui technique fourni par les professeurs Erauw, Fallon et Van Houtte, que les travaux ont pu être menés à bien en avril 2004, et que, dorénavant, on dispose d'un Code de droit international privé.*

*Le droit international privé vise l'ensemble des dispositions en vigueur dans un État qui, à propos d'une situation privée de caractère international, fixent, pour la matière civile et commerciale, la compétence des autorités nationales pour en connaître, désigne le droit national applicable au moyen de règles de conflit de lois ou règles de rattachement, et détermine les conditions dans lesquelles une décision judiciaire étrangère ou un acte authentique étranger peut recevoir effet en Belgique.*

*L'impact potentiel de ce code dans un pays où vit un nombre considérable d'habitants allochtones, est évident.*

*Les dispositions actuelles étant fixées dans des textes épars, anciens et partiels, le DIP belge n'était pas transparent jusqu'à présent. /..*

*Il existe par contre des traités européens et internationaux harmonisant certaines règles spécifiques.*

*La jurisprudence avait déjà éliminé un nombre considérable d'anachronismes, et elle a élaboré certaines solutions modernes. Dans la plupart des cas, le nouveau Code de droit international privé confirme cette jurisprudence.*

*Le code vise, par exemple, à préciser la compétence des autorités belges en matière de conclusion d'un mariage, et les motifs de refus en cas de répudiation.*

*Le DIP détermine également la compétence internationale et le droit applicable en matière de règlement du sinistre dans l'hypothèse d'un accident de la circulation routière à l'étranger dans lequel sont impliqués des Belges, ou dans le cas d'un accident impliquant des étrangers et qui survient en Belgique, ou en matière d'obligations contractuelles dont le lieu de naissance ou le lieu d'exécution se situe en Belgique, ou encore en matière des procédures collectives fondées sur l'insolvabilité du débiteur, entendues comme une procédure de faillite, une procédure de concordat judiciaire et un règlement collectif de dettes.*

### 3. Résolution adoptée

- Proposition de résolution concernant la politique fédérale visant à améliorer la situation juridique des femmes marocaines et belgo-marocaines en Belgique (de Mme Jacinta De Roeck et consorts); n° 3-316/1.

### 4. Projets et propositions de loi en discussion

- Proposition de loi contenant le Code de procédure pénale (de M. Hugo Vandenberghe et consorts); n° 3-450/1;
- Projet de loi accordant aux journalistes le droit de taire leurs sources d'information; n° 3-670/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 505 du Code pénal en ce qui concerne le recel (de M. François Roelants du Vivier); n° 3-39/1;
- Proposition de loi visant à supprimer l'article 1344septies du Code judiciaire relatif à la tentative de conciliation obligatoire en matière de baux à loyer (de Mme Clotilde Nyssens et M. Christian Brotcorne); n° 3-225/1;
- Proposition de loi modifiant la réglementation concernant les enfants nés sans vie (de Mme Sabine de Bethune et consorts); n° 3-268/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 478 du Code judiciaire (de M. Hugo Coveliers); n° 3-308/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique et la loi

du 17 avril 1835 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (de M. Hugo Couveliers); n° 3-371/1;

- Proposition de loi modifiant la loi du 31 mai 1961 relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires (de M. Berni Collas); n° 3-500/1.

b. Rapports annuels – Débats – Auditions

- Le rapport annuel 2003 en matière de lutte contre la traite des êtres humains du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme : Plaidoyer pour une approche intégrée, analyse de la législation et de la jurisprudence; n° 3-257/1;
- Le rapport annuel d'activités 2003 de la Cour de cassation; n° 3-453/1;
- Les rapports annuels d'activités 2003 des cours d'appel d'Anvers, Gand, Mons et Liège; n° 3-454/1;
- Les rapports d'activités concernant la prorogation des chambres supplémentaires des cours d'appel (articles 106bis et 112, § 1er, du Code judiciaire); n° 3-490/1;
- Les statistiques annuelles du ministère public sur la recherche et la poursuite des affaires pénales par les parquets près des tribunaux de première instance (année 2002) : réunion avec le collège des procureurs généraux;
- Le rapport annuel 2002 du Conseil supérieur de la Justice;
- Débat sur la lutte contre le terrorisme (avec la commission de l'Intérieur et les commissions analogues de la Chambre des représentants);
- Proposition de loi contenant le Code de procédure pénale (de M. Hugo Vandenberghe et consorts); n° 3-450/1.- Auditions de :
  - M. Y. Liégeois, avocat général près la cour d'appel d'Anvers,
  - représentants de l'Association belge des juges d'instruction,
  - représentants de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophone,
  - Mme Anne Leriche, directeur de l'Institut national de Criminalistique et de Criminologie,
  - Mme Diane Reynders, conseillère générale à la Politique criminelle,
  - M. Alwin Lox, chef de service appui opérationnel à la Direction générale de la Police judiciaire,
  - représentants du Conseil supérieur de la Justice,
  - M. M. Nève, vice-président du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants;
- Projet de loi accordant aux journalistes le droit de taire leurs sources d'information; n° 3-670/1.- Auditions de :
  - M. Pol Deltour et Mme Martine Simonis, secrétaires nationaux de l'Association générale des journalistes professionnels de Belgique,
  - M. D. Voorhoof, professeur à la Rijksuniversiteit Gent, département des sciences politiques et sociales,
  - M. A. Strowel, professeur aux Facultés Universitaires Saint-Louis,

- M. Koen Lemmens, professeur à la Vrije Universiteit Brussel,
- M. M. De Haan, rédacteur en chef de Télé Bruxelles,
- Mmes M. Boribon et Anciaux, respectivement secrétaire générale et juriste auprès des Journaux francophones belges,
- M. Nico Van Nieuwenhuyzen, représentant de Febelma;
- M. Rogier Goos, représentant du Vlaamse Dagbladpers.
- Proposition de loi modifiant l'article 478 du Code judiciaire; n° 3-308/1.- Auditions de :
  - M. du Jardin, procureur général près la Cour de cassation,
  - M. Lahousse, premier président de la Cour de cassation,
  - M. Gérard, bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de la Cour de cassation;

c. Divers

- Rencontre annuelle avec la haute magistrature;
- Audition de candidats non-magistrats pour le Conseil supérieur de la Justice.

### 3. Commission des Relations extérieures et Défense

Présidente : Mme Anne-Marie Lizin.

#### a. Législation

##### *1. Projets de loi adoptés*

- Projet de loi portant assentiment aux actes internationaux suivants :
  - 1° Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Bulgarie,
  - 2° Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République d'Estonie,
  - 3° Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Lettonie,
  - 4° Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Lituanie,
  - 5° Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la Roumanie,
  - 6° Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République slovaque,
  - 7° Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Slovénie,
 signés à Bruxelles, le 26 mars 2003; n° 3-142/1;
- Projet de loi portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, le République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République portugaise, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovénie, la République slovaque relatif à l'adhésion de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque à l'Union européenne, et à l'Acte final, faits à Athènes le 16 avril 2003; n° 3-176/1;
- Projet de loi portant assentiment à la modification de l'article premier de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, adoptée à Genève le 21 décembre 2001; n° 3-177/1;

- Projet de loi relative à l'accession de la Belgique :
  - 1° à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de la République française relatif au groupe aérien européen, et Annexes A et B, fait à Londres le 6 juillet 1998;
  - 2° au Protocole amendant l'Accord relatif au groupe aérien européen, fait à Londres le 16 juin 1999; n° 3-192/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, et à l'Annexe, signés à Bruxelles le 12 juin 2002; n° 3-193/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, et à l'Annexe, signés à Locarno le 8 octobre 1968 et modifié le 28 septembre 1979; n° 3-194/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République du Costa Rica concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Bruxelles le 26 avril 2002; n° 3-195/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention Additionnelle à la Convention du 11 avril 1967 entre le Royaume de Belgique et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris la contribution des patentes et les impôts fonciers, et à son Protocole final, signée à Bruxelles le 5 novembre 2002; n° 3-196/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, aux Annexes I à XVII, et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 18 novembre 2002; n° 3-215/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes, faite à Strasbourg le 24 novembre 1983; n° 3-218/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention pénale sur la corruption, faite à Strasbourg le 27 janvier 1999; n° 3-230/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord portant création de l'Organisation internationale de la Vigne et du Vin, et à l'Acte final, faits à Paris le 3 avril 2001; n° 3-231/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Pologne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole, signés à Varsovie le 20 août 2001; n° 3-232/1;

- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Croatie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 31 octobre 2001; n° 3-233/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas, d'une part, et le Gouvernement de la République slovaque, d'autre part, relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, signé à Bratislava le 21 mai 2002; n° 3-234/1;
- Projet de loi portant assentiment au texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux, et à l'Annexe, adoptées à Rome le 17 novembre 1997, lors de la 29ème session de la Conférence de la FAO ; n° 3-246/1;
- Projet de loi portant assentiment au Protocole de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, et aux Annexes 1, 2 et 3, faits à Londres le 7 novembre 1996; n° 3-247/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, faite à La Haye le 29 mai 1993; n° 3-259/1;
- Projet de loi portant assentiment au Protocole d'amendement à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, faite à Kyoto le 18 mai 1973, fait à Bruxelles le 26 juin 1999; n° 3-260/1;
- Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants :
  - 1° la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,
  - 2° le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,
  - 3° le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, faits à New York le 15 novembre 2000,
  - 4° le Protocole additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, fait à New York le 31 mai 2001; n° 3-261/1;
- Projet de loi portant assentiment au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, et aux Annexes, faits à Montréal le 29 janvier 2000; n° 3-278/1;

- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre les États parties à la Convention portant création d'une Agence spatiale européenne et l'Agence spatiale européenne concernant la protection et l'échange d'informations classifiées, fait à Paris le 19 août 2002; n° 3-285/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Slovénie relatif à la coopération policière, signé à Bruxelles le 22 janvier 2001; n° 3-295/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et à l'Annexe, adoptées à New York le 9 décembre 1999; n° 3-338/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole, faits à Ottawa le 23 mai 2002; n° 3-339/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Montréal le 17 septembre 1997; n° 3-352/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas relatif à l'arbitrage concernant la réactivation et la modernisation du Rhin de fer, conclu à La Haye par échange de notes datées du 22 juillet 2003 et du 23 juillet 2003; nr. 3-363/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la Géorgie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 14 décembre 2000; n° 3-364/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas et le Gouvernement de la République de Croatie, relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, et aux Annexes I et II, faits à Zagreb le 11 juin 1999; n° 3-380/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, faite à New York le 14 décembre 1973; n° 3-397/1;

- Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants:
  - 1° Premier Protocole concernant l'interprétation par la Cour de Justice des Communautés européennes de la Convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980, et Déclarations communes;
  - 2° Deuxième Protocole attribuant à la Cour de Justice des Communautés européennes certaines compétences en matière d'interprétation de la Convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980,  
faits à Bruxelles le 19 décembre 1988; nr. 3-398/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas, d'une part, et le Gouvernement de la République de Slovénie, d'autre part, relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, fait à Vienne le 16 novembre 1992;  
nr. 3-399/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la Convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980, ainsi qu'aux Premier et Deuxième Protocoles concernant son interprétation par la Cour de Justice, et à la Déclaration commune, faites à Bruxelles le 29 novembre 1996 n° 3-402/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 17 juin 2002; n° 3-403/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le Gouvernement fédéral de la République fédérale de Yougoslavie relatif à la reprise et à la réadmission de personnes qui ne remplissent pas ou ne remplissent plus les conditions d'entrée ou de séjour sur le territoire de l'autre État contractant, et au Protocole d'application et ses Annexes 1 à 8, faits à Belgrade le 19 juillet 2002; n° 3-404/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement flamand, d'une part, et le Gouvernement de la République française, d'autre part, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, signé à Bruxelles le 16 septembre 2002; n° 3-405/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Albanie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir l'évasion fiscale, signée à Bruxelles le 14 novembre 2002; n° 3-421/1;

- Projet de loi-programme; n° 3-424/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Décision du Conseil du 25 juin 2002 et du 23 septembre 2002 modifiant l'Acte portant élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, annexé à la décision 76/787/CECA, CEE, Euratom, et à l'Annexe; n° 3-436/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande relatif au régime "vacances-travail", signé à Bruxelles le 23 avril 2003; n° 3-468/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République du Bénin concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Bruxelles le 18 mai 2001; n° 3-483/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord régissant les activités des Etats sur la lune et les autres corps célestes, fait à New York le 18 décembre 1979; n° 3-486/1;
- Projet de loi portant assentiment au Protocole de 1997, modifiant la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif, et à l'Annexe, faits à Londres le 26 septembre 1997; n° 3-487/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention n° 181 concernant les agences d'emploi privées, adoptée à Genève le 19 juin 1997; n° 3-491/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Arménie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole, signés à Bruxelles le 7 juin 2001; n° 3-505/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention européenne du Paysage, faite à Florence le 20 octobre 2000; n° 3-506/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Décision des représentants des Gouvernements des États membres de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil, concernant les privilèges et immunités accordés à l'Institut d'études de sécurité et au Centre satellitaire de l'Union européenne, ainsi qu'à leurs organes et aux membres de leur personnel, faite à Bruxelles le 15 octobre 2001; n° 3-521/1;
- Projet de loi portant assentiment au Traité sur le droit des marques et le Règlement d'exécution, faits à Genève le 27 octobre 1994; n° 3-526/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord relatif à la participation de la République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovénie et la République slovaque à l'Espace économique européen, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 14 octobre 2003; n° 3-544/1;

- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République d'Albanie relatif à la réadmission des personnes en séjour irrégulier (Accord de réadmission), et au Protocole d'application, signés à Tirana le 17 avril 2001; n° 3-548/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Décision du Conseil, réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 21 mars 2003, relative à une modification de l'article 10.2 des statuts du Système européen des banques centrales et de la Banque centrale européenne; n° 3-556/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention européenne sur la coproduction cinématographique, et aux Annexes I et II, faites à Strasbourg le 2 octobre 1992; n° 3-562/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention n° 130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, et à l'Annexe, adoptées à Genève le 25 juin 1969; n° 3-582/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention établie sur la base de l'article K.3 du Traité sur l'Union européenne, relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières, et à l'Annexe, faites à Bruxelles le 18 décembre 1997; n° 3-626/1;
- Projet de loi portant assentiment aux actes internationaux suivants :
  - 1° le Sixième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle;
  - 2° le Règlement général de l'Union postale universelle;
  - 3° la Convention postale universelle et le Protocole final, et
  - 4° l'Arrangement concernant les services de paiement de La Poste, faits à Beijing le 15 septembre 1999; n° 3-627/1;
- Projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel n° 7 à la Convention révisée pour la Navigation du Rhin, signé à Strasbourg le 27 novembre 2002; n° 3-628/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, signé à Tournai le 5 mars 2001, et à l'Échange des lettres en complément de l'Accord, fait à Paris et Bruxelles le 10 juin 2002; n° 3-644/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République d'Estonie relative à la coopération policière, signée à Tallinn le 11 juin 2001; n° 3-645/1;
- Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants:
  - Protocole portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise;
  - Protocole portant abrogation de la Convention établissant entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg une communauté spéciale de recettes en ce qui concerne les droits d'accises perçus sur les alcools, du 23 mai 1935;

- Protocole portant abrogation du Protocole spécial entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'agriculture, du 29 janvier 1963;
- Protocole portant abrogation du Protocole entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'association monétaire et de son Protocole d'exécution, du 9 mars 1981  
faits à Bruxelles le 18 décembre 2002; n° 3-656/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole, signés à Hong Kong le 10 décembre 2003; n° 3-660/1;
- Projet de loi relatif à l'adhésion de la Belgique:
  - à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, et au Règlement, faits à Washington le 2 décembre 1946;
  - au Protocole, fait à Washington le 19 novembre 1956, à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, faite à Washington le 2 décembre 1946; n° 3-680/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003; n° 3-681/1;

## 2. *Propositions de loi adoptées*

- Proposition de loi modifiant la date du 8 mai 1945 en 2 septembre 1945 dans certains statuts de reconnaissance nationale (de Mme Anne-Marie Lizin); n° 3-24/1;
- Proposition de loi relative au suivi de l'action gouvernementale en ce qui concerne les objectifs du millénaire pour le développement (de Mme Anne-Marie Lizin et consorts); n° 3-579/1;

## 3. *Résolutions adoptées*

- Proposition de résolution visant à compléter les obligations du mandat des organisations financières internationales (de Mme Anne-Marie Lizin); n° 3-25/1;
- Proposition de résolution sur les Accords de Genève (de M. Pierre Galand et M. Philippe Mahoux); n° 384/1;
- Proposition de résolution visant à octroyer un soutien au Burundi ; n° 3-410/1 ;
- Proposition de résolution relative aux mutilations sexuelles ; n° 3-523/1 ;
- Proposition de résolution sur le génocide de 1994 au Rwanda et l'assassinat des citoyens belges, à l'occasion du dixième anniversaire de ces événements (de M. Alain Destexhe et consorts); n° 3-580/1 ;

#### 4. *Projets et propositions de loi en discussion*

- Proposition de loi modifiant la loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale belge, en vue d'y intégrer de nouvelles lignes de force (de M. Luc Paque et consorts); n° 3-108/1;
- Proposition de résolution relative à un projet politique global et intégré du gouvernement fédéral concernant les droits de l'enfant (de Mme Sabine de Bethune); n° 3-150/1;
- Proposition de résolution relative aux femmes dans les conflits armés et au rôle de la femme dans la prévention et la maîtrise des conflits (de Mme Sabine de Bethune et Mme Erika Thijs); n° 3-158/1;
- Proposition de loi complétant l'article 50 de la loi du 13 juillet 1976 relative aux effectifs en officiers et aux statuts du personnel des forces armées par une disposition relative au droit au congé d'allaitement et aux pauses d'allaitement (de Mme Sabine de Bethune); n° 3-164/1;
- Proposition de loi modifiant, en ce qui concerne l'interdiction des dispositifs antimanipulation, la loi sur les armes du 3 janvier 1933 (de Mme Erika Thijs et Mme Mia de Schamphelaere); n° 3-178/1;
- Proposition de loi instituant une note Nord-Sud sur les dépenses destinées à la coopération au développement et modifiant l'article 10 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État (de Mme Sabine de Bethune et consorts); n° 3-187/1;
- Proposition de résolution relative à la crise qui frappe les producteurs de café (de Mme Jacinta De Roeck et M. Jan Van Duppen); n° 3-221/1;
- Proposition de loi portant organisation d'une consultation populaire sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (de M. Hugo Coveliers et M. Stefaan Noreilde); n° 3-250/1;
- Proposition de loi portant création d'un Centre fédéral de prévention des conflits (de Mme Sabine de Bethune et Mme Erika Thijs); n° 3-277/1;
- Proposition de résolution concernant l'organisation d'une consultation populaire portant sur le sujet de Constitution européenne (de Mme Isabelle Durant et Mme Jacinta De Roeck); n° 3-282/1;
- Proposition de résolution relative à la Conférence intergouvernementale internationale (de M. Philippe Mahoux et M. Pierre Galand); n° 3-375/1;
- Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants:
  - 1° Avenant à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française concernant l'exécution en commun d'un programme d'observation de la terre, et Annexe, faits à Paris le 13 novembre 1984;
  - 2° Avenant n°2 à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française concernant l'exécution en commun

d'un programme d'observation de la terre, et Annexe, faits à Paris le 23 octobre 1991;

3° Avenant n°3 à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française concernant l'exécution en commun d'un programme d'observation de la terre, et Annexe, faits à Paris le 20 décembre 1994;

4° Avenant n°4 à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République française concernant l'exécution en commun d'un programme d'observation de la terre, et Annexes, faits à Paris le 9 janvier 1996; n° 3-401/1;

- Proposition de résolution visant à reconnaître la famine organisée en Ukraine par le régime stalinien (de M. Didier Ramoudt); n° 3-452/1;
- Proposition de résolution relative à la candidature de la Turquie à l'adhésion à l'Union européenne (de M. Karim Van Overmeire et consorts); n° 3-494/1;
- Proposition de résolution relative à la demande d'un traité international sur le commerce des armes (de M. Michel Guilbert et Mme Isabelle Durant); n° 3-543/1;
- Proposition de résolution relative à la résurgence de l'antisémitisme en Belgique (de M. François Roelants du Vivier et Mme Christine Defraigne); n° 3-553/1;
- Proposition de résolution visant à reconnaître la déportation en 1944 des Tchétchènes par Staline en tant que crime contre l'humanité et la nécessité d'une solution politique du conflit russo-tchétchène actuel (de Mme Marie-José Laloy); n° 3-600/1);
- Proposition de résolution relative à l'escalade dans la question israélo-palestinienne (de M. Jean-Marie Dedecker et M. Lionel Vandenberghe); n° 3-641/1;
- Proposition de résolution visant à rétablir la légalité internationale et le respect des droits de l'homme dans la région du Proche-Orient (de Mme Anne-Marie Lizin et consorts); n° 3-642/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Lettonie relative à la coopération policière, signée à Bruxelles le 16 octobre 2001; n° 3-643/1;
- Proposition de résolution sur la situation en Tunisie (de Mme Christiane Vienne et M. Philippe Mahoux); n° 3-673/1;
- Proposition de loi complétant la loi du 11 avril 1962 autorisant le passage et le séjour en Belgique des troupes des pays liés à la Belgique par le Traité de l'Atlantique Nord (de M. Lionel Vandenberghe et M. Patrik Vankrunkelsven); n° 3-677/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Avenant, signé à Bruxelles le 11 décembre 2002, à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole final y relatif, signés à Luxembourg le 17 septembre 1970; n° 3-740/1;

- Projet de loi portant assentiment à la Convention additionnelle, signée à Brasilia le 20 novembre 2002, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République fédérative du Brésil en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu, et au protocole final, signés à Brasilia le 23 juin 1972; n° 3-741/1;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Union économique et monétaire Ouest africaine, fait à Bruxelles le 26 mars 2002; n° 3-748/1;
- Proposition de résolution relative à la création d'un eurodistrict (de Mme Marie-Hélène Crombé-Berton); n° 3-750/1;
- Proposition de résolution relative au Nord de Chypre (de Mme Fatma Pehlivan et consorts); n° 3-756/1;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc sur l'entraide judiciaire en matière pénale, signée à Bruxelles le 7 juillet 1997); n° 3-767/1;
- Projet de loi portant assentiment au Traité international sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture, et aux Annexes I et II, faits à Rome le 6 juin 2002); n° 3-768/1;
- Proposition de résolution reconnaissant l'existence du problème spécifique des personnes âgées et la situation des orphelins du sida au Rwanda); n° 3-780/1;

#### b. Débats - Auditions

- Projet de loi modifiant la date du 8 mai 1945 en 2 septembre 1945 dans certains statuts de reconnaissance nationale
  - MM. Thierry Coppieters, président, et André Pattyn, secrétaire général de la Fédération nationale des Volontaires de guerre 1914-18 en 1940-45
  - M. Maurice Allard, trésorier de la Fraternelle des Volontaires de guerre de la 2e Brigade d'Infanterie "Yser"
- a) Proposition de résolution visant à compléter les obligations du mandat des organisations financières internationales; n° 3-25/1;
- b) Le rôle des organisations financières internationales; n° 3-350/1;
  - M. Willy Kiekens, alternate executive director du Fonds Monétaire International;
  - M. Guy Quaden, gouverneur de la Banque nationale de Belgique;
  - M. Gino P. Alzetta, alternate executive director de la Banque mondiale;
- Réforme du droit familial et amélioration des droits de la femme au Maroc); n° 3-153/1;
  - M. Moustapha Salahdine, ambassadeur du Maroc;

- La situation à Chypre; n° 3-248/1;
  - M. Günter Verheugen, membre de la Commission européenne pour l'élargissement;
  - M. Takis Hadjidemetriou, coordinateur pour l'harmonisation de Chypre auprès de l'Union européenne;
- Les relations de la Belgique avec l'Afrique Centrale : la République Démocratique du Congo; n° 3-254/1;
  - M. Gaetan Kakudji, vice-président du Sénat de la RDC;
  - une délégation parlementaire congolaise, conduite par M. Olivier Kamitatu Etsu, président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo;
  - M. Wamu Oyatambwe, responsable Éducation chez ACODEV et chercheur au Brussels centre of African Studies (BCAS) de la VUB;
  - M. Katalay Muleli Sangol, sénateur, président de l'Union Nationale des Travailleurs du Congo (UNTC);
  - Professeur Filip Reyntjens, UA;
  - M. A. De Decker, président du Sénat;
  - Mme Montserrat Carreras, Relations extérieures, Amnesty International Belgium;
  - M. Thierry Dethier, Projets Afrique Centrale & Urgences, Oxfam Solidarité;
  - M. Marc-Olivier Herman, service Politiek en Communicatie, Broederlijk Delen;
  - Mme Indra Van Gisbergen, coordinatrice Afrique, Koepel van de Vlaamse Noord-Zuid beweging - 11.11.11;
  - M. Arnaud Zacharie, directeur du Service Programmes et Recherches, Centre National de Coopération au Développement;
  - Associations congolaises et centrafricaines :
    - M. Pambu Kita-Phambu du Comité pour la reconstruction du Congo;
    - M. Luc Mubikangiey de la Fédération des Congolais de Belgique;
    - Mme Louise Ngandu de l'Union des femmes congolaises;
    - M. Michel Alex Luzolo du Centre d'initiatives économiques sociales et culturelles Elikya-Espoir et de la Fédération des associations africaines pour la recherche de l'emploi, des formations et d'éducation permanente;
    - M. Assoumani Budagwa de Espérance Revivre au Congo;
    - Les Amis de Wetchi;
    - M. Lwasi Lwabanji de SIMA KIVU;
    - M. Eric Sangara du Carrefour interculturel;

- M. Ifeto Bombi, président de l'APAC (Association pour la paix en Afrique centrale);
- Mme Mélanie Mwimba-Risasi Amba, Ambassadeur, directeur chef de service du ministère des Affaires étrangères et la Coopération internationale, Direction des études, planification et recherches de la République Démocratique du Congo;
- Mme Colette Braeckman, journaliste ("Le Soir");
- M. Guido Gryseels, directeur du Musée de l'Afrique;
- M. Peter Verlinden, journaliste (VRT);
- S.E. M. Jean-Pierre Mutamba Tshampanja, ambassadeur de la République Démocratique du Congo;
- M. Justin Bomboko, ancien ministre des Affaires étrangères du Congo;
- Mme Marie-France Cros, journaliste (La Libre Belgique);
- M. Guy Poppe, journaliste (radionieuws, VRT);
- représentants de la FEB :
  - M. Tony Vandeputte, administrateur délégué;
  - M. Baudouin Velge, directeur du département économique;
  - Mme Elisabeth Wandeler, conseiller du département Europe et international;
- M. Bernard de Gerlache de Gomery, président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture Belgique-Luxembourg-Afrique-Caraïbes-Pacifique (CBL-ACP);
- M. A. Theodorakis, conseiller hors classe et M. A. Christiansen, chef d'unité pour l'Afrique centrale, de la DG développement de la Commission Européenne;
- M. Prosper Sendwe, auteur de "La loi fondamentale belge du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo - Pour un Commonwealth entre le Congo, le Rwanda, le Burundi et la Belgique" (mai 2003);
- M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères;
- Les relations de la Belgique avec l'Afrique Centrale : le Rwanda; nr. 3-255/1;
  - Mme Marie-France Cros, journaliste (La Libre Belgique);
  - S.E. M. Emmanuel Kayitana, ambassadeur du Rwanda;
  - M. A. Theodorakis, conseiller hors classe, et M. A. Christiansen, chef d'unité pour l'Afrique centrale, de la DG développement de la Commission européenne;
  - M. Alain Verhaagen, maître de conférence, ULB;
  - M. Innocent Gakwaya, directeur RAMA (la Rwandaise d'assurance maladie);

- Les relations de la Belgique avec l'Afrique Centrale : le Burundi; n° 3-256/1;
  - S.E. M. Ferdinand Nyabenda, ambassadeur du Burundi;
  - Mme Séraphine Wakana, ministre de la Planification du Développement et de la Reconstruction du Burundi;
  - Mme Lydia Maximus, AWEPA;
  - M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères;
  - une délégation du Palipehutu-FNL;
- La politique gouvernementale en matière de relations internationales; n° 3-258/1;
  - M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères;
  - M. André Flahaut, ministre de la Défense;
  - M. Marc Verwilghen, ministre de la Coopération au Développement;
  - Mme Fientje Moerman, ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique;
- Les Accords de Genève (Israël-Palestine) d'octobre 2003; n° 3-301/1;
  - une délégation des signataires des Accords composée de :
    - M. Zuhair Mansara, ancien chef de la sécurité préventive sous le gouvernement Abbas;
    - M. Ghalth Al-Omari, avocat palestinien;
    - M. Amran Mitzna, ancien maire de Haifa;
  - M. Avi Primor, ancien ambassadeur d'Israël en Belgique et en Allemagne et vice-président de l'université de Tel-Aviv;
- La modernisation de l'armée : optimalisation des ressources humaines, dimension internationale et européenne; n° 3-324/1;
  - M. P. Gautier, Secrétaire permanent C.G.S.P.-Militaires;
  - M. D. Deboodt, Secrétaire permanent A.C.O.D.-Militairen;
  - Mme I. Heylen, Déléguée permanente du Bureau des Forces armées de la C.C.O.D.;
  - M. Emmanuel Jacob, secrétaire général;
  - M. Jean-Pierre Hulin, de l'C.G.P.M.-A.C.M.P.;
  - Mme Hilde De Leeuw, Déléguée permanente de la C.C.O.D.- personnel civil;
  - colonel BEM e.r. Roland Reynders, président de l'ANPCV (Amicale nationale para-commando vriendenkring);
  - général-major e.r. Freddy Van De Weghe;

- colonel e.r. Paul Malherbe;
- Migrants et développement : forces d'avenir; n° 3-351/1;
  - Mme Danielle del Marmol, coordinatrice pour la mondialisation et la politique de l'immigration auprès du Service public fédéral des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement
  - M. Brunson Mc Kinley, directeur général de l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM)
  - Mme Sacré, représentante du CNCD;
  - M. Lelo Matundu, de l'asbl FERAD;
  - Mme Tores, de l'asbl "Le monde selon les femmes"
  - M. Patrick Dewael, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur
  - M. Anton Van Assche, coordinateur OCIV, département Migration et Développement
  - M. Marc Verwilghen, ministre de la Coopération au développement
- Liban et réfugiés palestiniens; n° 3-479/1;
  - sa Béatitude le Cardinal Mar Nasrallah Boutros Sfeir, Patriarch maronite de l'Antioche et de tout l'Orient.
  - une délégation parlementaire libanaise composé de
    - M. Boutros Harb;
    - M. Mohammed Kabbani;
    - M. Nicolas Fattouch.
- Jeux olympiques et enjeux internationaux; n° 3-485/1;
  - Baron Jacques Rogge, président du Comité international olympique (CIO)
  - S.E. M. Ioannis Corantis, ambassadeur de Grèce
- Proposition de résolution relative aux mutilations sexuelles; n° 3-523/1;
  - Mme Khadidiatou Diallo, présidente du Gams-Belgique (Groupement d'hommes et de femmes africains et européens pour l'Abolition des Mutilations sexuelles féminines)
  - Mme Pascale Maquestiau, représentante de la Fédération laïque de centres de planning familial
  - Mme Linda Weil-Curiel, avocate au barreau de Paris
  - Mme Ndioro Ndiaye, directeur général de l'Organisation internationale des migrations (OIM)
- Les droits de l'homme; n° 3-545/1;

- une délégation d'Amnesty International en préparation de la 60e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU - Genève, 15 mars – 23 avril 2004 :
  - M. Jan Brocatus, directeur Amnesty International Vlaanderen
  - M. Philippe Hensmans, directeur Amnesty International Belgique francophone
  - Mme Françoise Guillite, Amnesty International Belgique francophone
- Le rôle international des universités belges; n° 3-558/1;
  - M. Pierre de Maret, recteur de l'ULB
  - M. Andreas De Leenheer, recteur de l'Universiteit Gent
  - M. Guido Langouche, vice-recteur de la KUL
- La situation au Kosovo; n° 3-581/1;
  - Docteur Alush Gashi, membre du parlement de Kosovo (Comité pour la Coopération internationale)
  - M. Sabri Hamiti, président de la commission des Relations extérieures du parlement de Kosovo
  - M. Ali Sadriu, ministre de l'Économie du Kosovo;
- Collaboration internationale en matière de lutte anti-terroriste; n° 3-631/1;
  - M. Alain Grignard, expert belge;
  - M. L.K.D. Wittling, Staatsschutz, Bundescriminalamt Meckenheim, Allemagne;
  - M. Richard Labevière, auteur de "Les coulisses de la terreur" (Paris, 2003) et rédacteur en chef de Radio France Internationale;
  - M. Abdelhafid Emmaz, conseiller à l'ambassade d'Algérie;
- La situation au Moyen-Orient; n° 3-638/1;
  - les représentants diplomatiques des pays arabes;
- a) Proposition de résolution visant à rétablir la légalité internationale et le respect des droits de l'homme dans la région du Proche-Orient (de Mme Anne-Marie Lizin et consorts); n° 3-642/1.-
- b) Proposition de résolution relative à l'escalade dans la question israélo-palestinienne (de MM. Jean-Marie Dedecker et Lionel Vandenberghe); n° 3-641/1.-
  - M. Shawki Armali, Délégué Général Palestinien
- La situation en Côte d'Ivoire; n° 3-785/1;
  - M. Sébastien Dano Djédjé, ministre chargé de la Réconciliation Nationale de la Côte d'Ivoire

- Audition de Mme Pascale Boosten, coordinatrice du Bureau européen des *Peace Brigades International*;
- Audition de M. Rogatien Biaou, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine du Bénin;

c. Divers

- Rencontre de M. Mustafa Osman Ismail, ministre des Affaires étrangères du Soudan;
- Rencontre de Mme Isabel Allende Bussi, présidente de la Chambre des représentants du Chili;
- Rencontre d'une délégation parlementaire chinoise sous la conduite de M. Jiahu Xu, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale;
- Rencontre de Mme Saida Belmir, membre du Conseil constitutionnel, présidente de la Chambre à la Cour Suprême du Maroc;
- Rencontre de M. Abdelatif Ouammou, président de la commune de Tiznit au Maroc, parlementaire et avocat;
- Rencontre de Mme Shirin Ebadi, Prix Nobel de la Paix 2003;
- Rencontre d'une délégation conduite par M. Rafiq Al Natshe, président du Conseil Législatif Palestinien;
- Rencontre d'une délégation parlementaire de la RDC, conduite par Monseigneur Pierre Marini Bodho, Président du Sénat;
- Rencontre du Général James L. Jones, Supreme Allied Commander Europe (SACEUR);
- Rencontre du Frère Guide Moamar El Ghadafi;
- Entretien avec M. Kasongo Numbi, chargé d'affaires de l'ambassade de RDC;
- Rencontre d'une délégation parlementaire croate, conduite par M. Vladimir Seks, président du parlement croate;
- Rencontre de S.E. M. Konstantin Zaldastanishvili , ambassadeur van Georgie;
- Visite de l'Institut Royal Supérieur de Défense.

#### 4. Commission des Finances et Affaires économiques

Président : M. Jean-Marie Dedecker.

##### a. Législation

###### 1. Projets de loi adoptés

- Projet de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée; n° 3-423/1;
- Projet de loi modifiant la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux, la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et la loi du 6 avril 1995 relative au statut des entreprises d'investissement et à leur contrôle, aux intermédiaires financiers et conseillers en placements; n° 3-426/1;
- Projet de loi instaurant une déclaration libératoire unique; n° 3-427/1;
- Projet de loi modifiant l'article 215, alinéa 3, 4°, du code des impôts sur les revenus 1992; n° 3-428/1;
- Projet de loi organisant une procédure de recours dans le cadre de la protection contre le faux monnayage; n° 3-445/1;
- Projet de loi relatif à la protection contre le faux monnayage; n° 3-446/1;
- Projet de loi réprimant la fraude relative au kilométrage des véhicules; n° 3-554/1;
- Projet de loi relative à l'insaisissabilité et à l'incessibilité des montants prévus aux articles 1409, 1409bis et 1410 du Code judiciaire lorsque ces montants sont crédités sur un compte à vue; n° 3-586/1;
- Projet de loi relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement; n° 3-609/1;
- Projet de loi relatif aux voies de recours concernant la loi du ... relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement; n° 3-610/1.

###### 2. Propositions de loi adoptées

- Projet de loi modifiant le texte néerlandais de l'article 10, dernier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes (de MM. Jean-Marie Dedecker et Luc Willems); n° 3-318/1;
- Projet de loi modifiant la loi du 13 avril 1995 relative au contrat d'agence commerciale en vue de protéger les candidats et les membres des organes de concertation paritaire (de M. Luc Willems et consorts); n° 3-435/1.

###### 3. Résolution adoptée

- Proposition de résolution concernant l'instauration de chèques-sport (de la commission des Finances et des Affaires économiques); n° 3-706/1.

#### 4. *Projets et propositions de loi en discussion*

- Proposition de loi visant à permettre l'imputation du précompte immobilier pour les sociétés immobilières de service public (de M. Jean-François Istasse); n° 3-15/1;
- Proposition de loi modifiant les articles 104 et 110 du Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les dépenses déductibles pour les frais des maisons de repos ou MRS (de Mme Anne-Marie Lizin et de M. Jean-Marie Happart); n° 3-19/1;
- Proposition de loi relative à l'utilisation de logiciels libres dans les administrations fédérales (de M. Jean-François Istasse); n° 3-23/1;
- Proposition de loi modifiant diverses dispositions en matière d'assurance dans le but de favoriser l'octroi de prêts hypothécaires pour certaines catégories de personnes (de M. François Roelants du Vivier); n° 3-37/1;
- Proposition de loi complétant le Code des taxes assimilées au timbre et la loi organique du 27 décembre 1990 créant des fonds budgétaires, en ce qui concerne une taxe sur les mouvements internationaux de capitaux (de MM. Jean Cornil et Philippe Mahoux); n° 3-66/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 148sexies de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, en vue de permettre un contrôle préalable à la diffusion d'imprimés à caractère raciste, xénophobe ou négationniste (de MM. Jean Cornil et Philippe Mahoux); n° 3-68/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 21 juin 1985 relative aux conditions techniques auxquelles doivent répondre tout véhicule de transport terrestre, ses éléments ainsi que les accessoires de sécurité (de M. Louis Siquet); n° 3-76/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 5 septembre 2001 portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un Fonds de vieillissement, en vue de garantir le financement de ce Fonds (de M. René Thissen et consorts); n° 3-118/1;
- Proposition de loi portant diverses mesures complémentaires visant à satisfaire l'obligation d'assurance de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs (de M. René Thissen et consorts); n° 3-119/1;
- Proposition de loi visant à instaurer un service de base en matière d'assurances (de MM. Francis Poty et Philippe Mahoux); n° 3-125/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 104 du Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne la déductibilité des frais d'adoption (de Mme Sabine de Bethune); n° 3-157/1;
- Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992, en ce qui concerne la réinsertion des prostitué(e)s (de Mme Sabine de Bethune); n° 3-161/1;
- Proposition de loi relative à la sicav du tiers-monde (de Mme Sabine de Bethune et Mme Erika Thijs); n° 3-162/1;

- Proposition de loi modifiant la législation sur les pensions en ce qui concerne le cumul d'une pension de survie avec les revenus résultant de la poursuite d'une activité professionnelle (de Mme Sabine de Bethune); n° 3-172/1;
- Proposition de loi étendant le taux de TVA applicable à l'horticulture ornementale à la fourniture de plantes et de fleurs pour l'aménagement de jardins (de M. Ludwig Caluwé);  
n° 3-212/1;
- Proposition de loi instituant un Fonds pour la promotion du développement durable et complétant l'article 198 du Code des impôts sur les revenus 1992 (de Mme Jacinta De Roeck); n° 3-252/1;
- Proposition de loi relative à l'indemnité pour nuisances résultant des travaux publics (de M. Ludwig Caluwé); n° 3-280/1;
- Proposition de loi modifiant certaines lois relatives aux dotations allouées à la Cour des comptes, aux comités permanents de contrôle des services de police et de renseignements, aux médiateurs fédéraux et aux commissions de nomination pour le notariat (de MM. Jean-Marie Dedecker et Luc Willems); n° 3-319/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 104 du Code des impôts sur les revenus 1992 (de M. Didier Ramoudt); n° 3-348/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 14 de la loi du 11 mars 2003 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, en vue d'en étendre le champ d'application aux communications non sollicitées (de MM. Philippe Mahoux et François Istasse); n° 3-355/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 44 du Code de la taxe sur la valeur ajoutée (de M. Didier Ramoudt); n° 3-376/1;
- Proposition de loi relative à l'intermédiation bancaire et à la distribution d'instruments financiers (de M. Luc Willems); n° 3-377/1;
- Proposition de loi instaurant une indemnité compensatoire de pertes de revenu en faveur des travailleurs indépendants victimes d'inconvénients dus à la réalisation de travaux sur le domaine public (de M. Jean-Marie Dedecker); n° 3-386/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 115 du Code des impôts sur les revenus 1992 (de M. Jean-Marie Dedecker); n° 3-391/1;
- Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de réduire les charges fiscales grevant les immeubles (de M. Jean-Marie Dedecker); n° 3-392/1;
- Projet de loi modifiant la loi du 13 avril 1995 relative au contrat d'agence commerciale en vue de protéger les candidats et les membres des organes de concertation paritaire (de M. Luc Willems et consorts); n° 3-435/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 34 du Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les rentes et pensions d'origine étrangère (de M. Christian Brotcorne); n° 3-495/1;

- Proposition de loi relative à l'assurance obligatoire en matière de véhicules automoteurs et à la réduction du coût de la formation à la conduite et des cours de perfectionnement (de Mme Isabelle Durant); n° 3-497/1;
- Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 afin de mieux prendre en compte la dépendance de nos aînés au niveau fiscal (de M. René Thissen et consorts); n° 3-520/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 21, 5°, du Code des impôts sur les revenus 1992, visant à assurer une meilleure transparence du calcul des primes d'accroissement et de fidélité afférentes aux comptes épargne (de M. Francis Poty et Mme Christiane Vienne); n° 3-669/1.

#### b. Débats - Auditions

- La nuisance causée par le trafic aérien au-dessus de l'aéroport national; n° 3-114/1
  - M. Filip Denoulet, représentant de la *Belgian Cockpit Association*;
  - M. Jacques Vandenhoute, asbl UBCNA;
  - Mme Sabine Van Depoele, porte-parole de la *Belgian Air Transport Association* et M. Claude Pérignon, directeur *quality management* Thomas Cook Belgium;
  - M. H.J. Kamphuis, ingénieur, expert en aéronautique;
  - M. De Baerdemaeker, porte-parole de l'asbl 25aiR;
  - M. Michel Ayrat, Directeur du transport aérien à la Commission européenne;
  - Professeur Hendrik Vuye, professeur aux Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur et professeur à temps partiel à l'Université d'Anvers;
  - M. Thomas Lurz, délégué de l'autorité aéroportuaire de Francfort.
- Étude Fraunhofer relative à la consommation rationnelle de l'énergie
  - Exposés de Mme Fientje Moerman, ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, et de Mme Freya Van den Bossche, ministre de l'Environnement, de la Protection de la Consommation.
- Le suivi de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques et du Protocole de Kyoto
  - Échange de vues avec Mme F. Moerman, ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, et avec Mme F. Van Den Bossche, ministre de l'Environnement, de la Protection de la Consommation et du Développement durable.
- Note stratégique de M. Hervé Jamar, secrétaire d'État à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale
  - Exposé de M. Hervé Jamar, secrétaire d'État à la Modernisation des Finances et à la Lutte contre la fraude fiscale, et échange de vues.
- Le statut fiscal des artistes.

- L'investissement socialement responsable en Belgique - Rapport 2004
    - Mme Anne-Hélène Lulling, directrice du Réseau Financement Alternatif (RFA);
    - Mme Alexandra Demoustiez, chargée de recherche;
    - M. Bernard Bayot, chargé de recherche.
  - "Mon argent. Sans scrupules ?", une enquête des liens financiers entre les banques et les fabricants d'armes
    - "Clusterbommen, landmijnen, kernwapens en wapens met verarmd uranium"*, une enquête des liens financiers entre les banques et les fabricants d'armes controversées
    - Audition de M. Luc Weyn, représentant, et de Mme Inez Louwagie, collaboratrice de campagne, de l'asbl *Netwerk Vlaanderen*.
- c. Divers
- Visite de Belgacom.

## 5. Commission de l'Intérieur et Affaires administratives

Président : M. Ludwig Vandenhove.

### a. Législation

#### 1. *Projets de loi adoptés*

- Projet de loi modifiant la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux; n° 3-385/1;
- Projet de loi spéciale portant diverses modifications en matière de législation électorale; n° 3-473/1;
- Projet de loi modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse et la nouvelle loi communale; n° 3-432/1;
- Projet de loi modifiant la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, les entreprises de sécurité et les services internes de gardiennage, la loi du 29 juillet 1934 interdisant les milices privées et la loi du 19 juillet 1991 organisant la profession de détective privé; n° 3-433/1;
- Projet de loi insérant un article 17bis dans la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, les entreprises de sécurité et les services internes de gardiennage; n° 3-434/1;
- Projet de loi modifiant la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen, la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen et le Code électoral; n° 3-546/1;
- Projet de loi spéciale modifiant les articles 6, § 1er, VIII, 4°, alinéa 1er, et 31, § 5, alinéa 1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et l'article 22, § 5, alinéas 1er et 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, afin de préciser la compétence de contrôle des Conseils en matière de dépenses électorales et en matière de communications et de campagnes d'information destinées au public; n° 3-571/1;
- Projet de loi modifiant la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections du Conseil de la Région wallonne, du Conseil flamand, du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et du Conseil de la Communauté germanophone; n° 3-572/1.

#### 2. *Propositions de loi adoptées*

- Proposition de loi visant à octroyer le droit de vote et d'éligibilité aux élections communales et provinciales aux ressortissants étrangers (de M. Philippe Mahoux c.s.); n° 3-13/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, en ce qui concerne la compétence des comités d'acquisition d'immeubles à l'égard des zones pluricommunales (de M. Ludwig Vandenhove); n° 3-131/1;

- Proposition de loi modifiant la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen (de M. Ludwig Vandenhove c.s.); n° 3-513/1;
- Adaptation de plusieurs lois électorales à l'abaissement de l'âge d'éligibilité pour les Conseils de région et de communauté (application article 22.3 du Règlement du Sénat).

### 3. *Projets et propositions de loi en discussion*

- Proposition de loi spéciale modifiant les articles 25 et 26bis de la loi du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et les articles 13 et 21 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises en vue de permettre aux Belges résidant à l'étranger de voter aux élections législatives régionales (de M. François Roelants du Vivier et consorts); n° 3-284/1;
- Proposition de loi modifiant plusieurs lois électorales, en vue d'accorder le droit de vote aux Belges qui résident à l'étranger (de M. Hugo Coveliers); n° 3-297/1;
- Proposition de loi portant organisation d'un service citoyen volontaire (de M. René Thissen et Mme Clotilde Nyssens); n° 3-217/1;
- Proposition de loi insérant un article 134quinquies dans la nouvelle loi communale, relatif aux compétences de police du bourgmestre dans le cadre de la lutte contre les réseaux de traite d'êtres humains (de M. Christian Brotcorne et consorts); n° 3-110/1;
- Proposition de loi insérant un article 134quinquies dans la nouvelle loi communale, relatif aux compétences de police du bourgmestre dans le cadre de la lutte contre les réseaux de traite d'êtres humains (de Mme Sabine de Bethune); n° 3-160/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne les mariages fictifs (de M. Jacques Germeaux); n° 3-354/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 77 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en vue d'uniformiser la répression du trafic des êtres humains et celle de la traite des êtres humains (de M. Ludwig Vandenhove); n° 3-542/1;
- Projet de loi modifiant le Code électoral en vue de garantir le droit de vote des personnes à mobilité réduite; n° 3-604/1;
- Proposition de loi complétant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, en vue d'assurer la publicité des données relatives à la criminalité dans les zones de police (de M. Ludwig Vandenhove); n° 3-133/1;
- Proposition de loi concernant l'usage de standards ouverts et la disponibilité du code source des logiciels dans les administrations fédérales (de M. François Roelants du Vivier et Mme Christine Defraigne); n° 3-216/1;
- Proposition de loi relative à l'utilisation de logiciels libres dans les administrations fédérales (de M. Jean-François Istasse); n° 3-23/1.

## b. Débats - Auditions

- Échange de vues avec M. Patrick Dewael, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur;
- Échange de vues avec Mme Marie Arena, ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale et de la Politique des grandes villes;
- La traite des êtres humains et la fraude de visas; n° 3-547/1 :
- M. Rudi Veestraeten, directeur général du Directorat général «Affaires consulaires » du Ministère des Affaires étrangères;
- M. F. Roosemont, directeur général de l'Office des Étrangers;
- Évaluation de la réforme des services de police; n° 3-566/1 :
- M. Brice Deruyver, président de la Commission d'accompagnement de la réforme des services de police au niveau local, concernant le rapport d'évaluation intermédiaire sur la réforme des services de police;
- M. Herman Fransen, commissaire-général de la Police fédérale;
- M. Patrick Dewael, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur;
- audition du Comité permanent de contrôle des services de police;
- (avec la commission de la Justice) Échange de vues avec des représentants du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme sur le rapport annuel en matière de lutte contre la traite des êtres humains : "Plaidoyer pour une approche intégrée, analyse de la législation et de la jurisprudence"; n° 3-257/1;
- (avec la commission de la Justice) Débat sur la lutte contre le terrorisme.

## 6. Commission des Affaires sociales

Présidente : Mme Annemie Van de Casteele.

### a. Législation

#### 1. Projets de loi adoptés

- Projet de loi-programme; n° 3-137/1;
  - Projet de loi concernant la reprise par l'Etat belge des obligations de pension légales de la société anonyme de droit public Belgacom vis à vis de son personnel statutaire; n° 3-333/1;
  - Projet de loi-programme; n° 3-424/1;
  - Projet de loi accordant des avantages complémentaires en matière de pension de retraite aux personnes désignées pour exercer une fonction de management ou d'encadrement dans un service public; n° 3-443/1;
- Projet de loi portant confirmation des arrêtés royaux suivants :
- a) l'arrêté royal du 15 mai 2003 relatif aux conseils d'entreprise et aux comités pour la prévention et la protection au travail;
  - b) l'arrêté royal du 15 mai 2003 fixant la date des élections pour la désignation des délégués du personnel des conseils d'entreprise et des comités pour la prévention et la protection au travail;
  - c) l'arrêté royal du 15 mai 2003 déterminant les modalités de calcul de la moyenne des travailleurs intérimaires occupés par un utilisateur;
- n° 3-570/1;
  - Projet de loi relatif aux expérimentations sur la personne humaine; n° 3-585/1;
  - Projet de loi portant assentiment à l'Accord de coopération du 10 décembre 2003 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale visant la collaboration dans les domaines de l'environnement et de la santé; n° 3-602/1;
  - Projet de loi modifiant l'article 140 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994; n° 3-611/1;
  - Projet de loi portant des mesures en matière de soins de santé; n° 3-710/1;
  - a) Projet de loi-programme; n° 3-742/1;
  - b) Projet de loi portant des dispositions diverses; n° 3-743/1;
  - Projet de loi modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale et visant à étendre le champ d'application personnel de la prime d'installation; n° 3-796/1;

## 2. Propositions de loi adoptées

- Proposition de loi modifiant la loi du 10 décembre 1997 interdisant la publicité pour les produits du tabac et créant un Fonds de lutte contre le tabagisme (de M. Jean-Marie Happart et consorts); n° 3-74/1;
- Proposition de loi complétant le Code pénal d'un chapitre concernant l'homicide et les lésions corporelles occasionnés par les animaux de compagnie (de M. Francis Poty); n° 3-126/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, en ce qui concerne l'agrément d'établissements commerciaux pour animaux (de Mme Christine Defraigne); n° 3-298/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 42 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux (de Mme Christine Defraigne); n° 3-300/1.

## 3. Projets et propositions de loi en discussion

- Proposition de loi portant sur la limitation de la sous-traitance pour les travaux en zones chaudes dans les centrales nucléaires (de Mme Anne-Marie Lizin); n° 3-14/1;
- Proposition de loi organisant la réparation des accidents thérapeutiques (de Mme Anne-Marie Lizin); n° 3-16/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 51 des lois coordonnées du 3 juin 1970 relative à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles pour y intégrer la faute inexcusable en cas d'exposition des travailleurs à l'amiante (de Mme Anne-Marie Lizin); n° 3-22/1;
- Proposition de loi relative à l'hospitalisation à domicile (de Mme Marie-José Laloy); n° 3-34/1;
- a) Proposition de loi modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en vue d'assurer la prise en charge des soins spéciaux liés à la perte d'autonomie (de M. François Roelants du Vivier); n° 3-38/1;  
b) Proposition de loi visant à introduire dans la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994 une assurance autonomie (de M. René Thissen et consorts); n° 3-105/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 4 janvier 1974 relative aux jours fériés en vue de faire du 8 mars un jour férié supplémentaire (de Mme Fatma Pehlivan); n° 3-87/1;
- Proposition de loi favorisant le partage proportionnel du travail (de Mme Fatma Pehlivan); n° 3-88/1;
- Proposition de loi relative à l'indemnisation des victimes de l'hépatite C et l'établissement d'un plan fédéral de lutte contre l'hépatite C (de M. Luc Paque et consorts); n° 3-99/1;

- Proposition de loi instaurant un Fonds de lutte contre le tabagisme (de M. René Thissen et consorts); n° 3-107/1;
- Proposition de loi modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 et l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en vue d'améliorer la protection de la maternité (de M. Luc Paque et consorts); n° 3-109/1;
  - a) Proposition de loi relative aux chiens dangereux (de Mme Anne-Marie Lizin); n° 3-127/1 ;
  - b) Proposition de loi relative à la détention de chiens réputés dangereux (de M. Alain Destexhe); n° 3-206/1;
- Proposition de loi modifiant l'interdiction de publicité pour le tabac et instaurant un Fonds de lutte contre le tabagisme (de M. René Thissen); n° 3-138/1;
  - a) Proposition de loi créant un congé d'accueil en cas d'adoption (de M. René Thissen et consorts); n° 3-139/1;
  - b) Proposition de loi modifiant l'article 30 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail ainsi que l'article 12bis de l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant un régime d'assurance contre l'incapacité de travail en faveur des travailleurs indépendants, afin d'instaurer un congé d'adoption pour les travailleurs salariés et indépendants (de Mme Sabine de Bethune et de Mme Mia De Schamphelaere); n° 3-185/1;
  - c) Proposition de loi modifiant l'article 30 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, en ce qui concerne le congé de paternité et le congé d'adoption (de Mme Marie-José Laloy); n° 3-229/1;
  - d) Proposition de loi instaurant un congé d'adoption pour les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants (de Mme Annemie Van de Casteele et consorts); n° 3-334/1;
- Proposition de loi instituant le congé parental (de Mme Sabine de Bethune); n° 3-156/1;
  - a) Proposition de loi relative à la sécurité et à l'hygiène du tatouage des personnes (de Mme Erika Thijs); n° 3-169/1;
  - b) Proposition de loi relative aux pratiques du tatouage et du piercing (de M. Alain Destexhe); n° 3-209/1;
- Proposition de loi modifiant la législation sur les pensions en ce qui concerne le cumul d'une pension de survie avec les revenus résultant de la poursuite d'une activité professionnelle (de Mme Sabine de Bethune); n° 3-172/1;
- Proposition de loi créant un Comité fédéral "hommes et activités de soins" (de Mme Sabine de Bethune); n° 3-175/1;
  - a) Proposition de loi relative au traitement et à la maîtrise des douleurs aiguës et chroniques (de Mme Mia De Schamphelaere et de M. Hugo Vandenberghe); n° 3-182/1;
  - b) Proposition de loi visant à créer en milieu hospitalier un service spécialisé dans l'approche et la prise en charge de la douleur (de M. Philippe Mahoux); n° 3-577/1;

- Proposition de loi instaurant une pause payée pour l'allaitement maternel (de Mme Sabine de Bethune et de Mme Mia De Schamphelaere); n° 3-183/1;
- Proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant un régime d'assurance contre l'incapacité de travail en faveur des travailleurs indépendants en vue d'instaurer un congé de maternité à part entière pour les travailleuses indépendantes et les conjointes aidantes (de Mme Sabine de Bethune et consorts); n° 3-186/1;
- Proposition de loi fixant le statut de l'auxiliaire ménager (de Mme Mia De Schamphelaere et consorts); n° 3-199/1;
- Proposition de loi visant à réglementer l'utilisation des moyens de télécommunication sur le lieu du travail (de M. Alain Destexhe); n° 3-207/1;
- Proposition de loi organisant l'indemnisation des accidents médicaux sans faute médicale (de M. Alain Destexhe); n° 3-213/1;
- Proposition de loi complétant l'article 36 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, en vue de fixer l'admission au bénéfice des allocations de chômage des enfants ayant obtenu à l'étranger un diplôme équivalent à un diplôme belge (de M. Philippe Mahoux); n° 3-214/1;
- Proposition de loi insérant un chapitre Xbis relatif aux amendes administratives dans la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux (de Mme Christine Defraigne); n° 3-299/1;
  - a) Proposition de loi modifiant la réglementation en matière de congé de deuil (de M. Patrik Vankrunkelsven et consorts); n° 3-289/1;
  - b) Proposition de loi instaurant le congé de deuil (de Mme Jacinta De Roeck); n° 3-306/1;
  - a) Proposition de loi modifiant la législation relative à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants en ce qui concerne le cumul d'une pension de survie et d'une indemnité pour cause de maladie ou d'invalidité (de Mme Annemie Van de Casteele et consorts); n° 3-359/1;
  - b) Proposition de loi relative au cumul entre une pension de survie et une indemnité pour cause de maladie, d'invalidité ou de chômage involontaire (de M. René Thissen); n° 3-249/1;
  - a) Proposition de loi créant un Ordre des médecins (de M. Patrik Vankrunkelsven et consorts); n° 3-373/1 ;
  - b) Proposition de loi créant l'Ordre des médecins (de Mme Mia De Schamphelaere); n° 3-413/1;
- Proposition de loi modifiant l'arrêté royal n° 78 relatif à l'exercice des professions des soins de santé (de Mme Annemie Van de Casteele); n° 3-555/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et autres produits, afin d'interdire la distribution gratuite de tabac, de produits similaires et des accessoires destinés à la consommation du tabac (de M. René Thissen et consorts); n° 3-597/1;

- Proposition de loi modifiant la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et autres produits afin d'interdire la vente de cigarettes, de produits à base de tabac et d'accessoires pour consommer le tabac par le biais de distributeurs automatiques (de M. René Thissen et consorts); n° 3-598/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et autres produits afin d'interdire la vente de tabac et de produits similaires à des mineurs (de M. René Thissen et consorts); n° 3-599/1;
- Proposition de loi modifiant certaines dispositions en matière de travail d'étudiant (de M. Stefaan Noreilde); n° 3-630/1;
- Proposition de loi créant un Ordre des pharmaciens (de Mme Annemie Van de Casteele et consorts); n° 3-675/1;
- Proposition de résolution relative à la gratuité des démarches imposées aux chercheurs d'emploi par l'ONEm dans le cadre de la politique gouvernementale d'activation du comportement de recherche (de Mme Christiane Vienne et de M. Jean Cornil); n° 3-678/1;
- Proposition de loi complétant l'article 6 de la loi du 4 janvier 1974 relative aux jours fériés en vue de fixer prioritairement le premier jour de remplacement à la date d'un jour férié communautaire (de Mme Annemie Van de Casteele et de M. Patrik Vankrunkelsven); n° 3-696/1.

#### b. Débats - Auditions

- Les dialogues de santé;
  - Échange de vues avec M. R. Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.
- Les conclusions des États généraux de la Famille;
  - Échange de vues avec Mme Isabelle Simonis, secrétaire d'État aux Familles et aux Personnes handicapées, sur la base des propositions de loi n°s 3-109/1, 3-139/1, 3-185/1, 3-229/1, 3-334/1 en 3-183/1.
- La problématique de l'emploi;
  - Échanges de vues avec M. F. Vandebroucke, ministre de l'Emploi et des Pensions et avec M. B. Anciaux, ministre de la Mobilité et de l'Économie sociale.
- Les décisions du gouvernement relatives à l'emploi et à la sécurité sociale;
  - Échange de vues avec M. F. Vandebroucke, ministre de l'Emploi et des Pensions, et de M. R. Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

- Le suivi de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques et du Protocole de Kyoto;
  - Échanges de vues avec Mme F. Van Den Bossche, ministre de l'Environnement, de la Protection de la Consommation et du Développement durable, et avec Mme F. Moerman, ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique.
- Le statut des indépendants;
  - Échange de vues avec Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture.
- La problématique du dopage dans le sport; n° 3-366/1;
  - Audition de :
    - Mme Katrien Van Kets de la *Vlaamse Sportfederatie*;
    - M. Philippe Housiaux, co-président de la Ligue Royale Belge d'athlétisme, président de la Ligue Belge Francophone d'athlétisme;
    - M. Cyriel Coomans, vice-président du Conseil d'Administration et président du département Services aux Fédérations du Comité Olympique et Interfédéral Belge;
    - M. Kris Van der Auwera, directeur général de l'*Administratie Gezondheidszorg* du ministère de la Communauté flamande;
    - M. Odon Marneffe, directeur adjoint de l'ADEPS;
    - Mme Béatrice Bertrand, attachée au cabinet de Mme Nicole Maréchal, ministre communautaire francophone de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé;
    - professeur émérite Etienne Vermeersch, *Universiteit Gent*;
    - M. Piet Vantemsche, administrateur délégué AFSCA;
    - M. F. Schins, procureur général près la cour d'appel de Gand;
    - M. J. Sabbe, substitut procureur général près la cour d'appel de Gand;
    - M. L. Misson, avocat;
    - Mme D. Gavage, avocat;
    - M. D. Struys, premier inspecteur a.i., service Enquêtes et Recherches, Douanes et Accises Bruxelles;
    - MM. J. Van den Boeijnants et B. Govaert, membres de la cellule Hormones de la Police fédérale, et de M. M. Willekens, inspecteur principal Police locale de la zone de police *Keno*;
    - M. R. Vancauwenberghe, pharmacien-inspecteur, Directeurat-général Médicaments, Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement;
    - prof. dr. Marc Bogaert, pharmacologue à l'*Universiteit Gent*;
    - M. Gilles Goetghebuer, rédacteur en chef de Sport et Vie.
- a) Projet de loi relatif aux expérimentations sur la personne humaine; n° 3-585/1;
  - b) Proposition de loi relative à la recherche médico-scientifique sur les êtres humains (de M. Ludwig Caluwé et consorts); n° 3-270/1;

- Audition de :
  - M. Leo Neels, directeur général de l'Association Générale de l'Industrie du Médicament (AGIM);
  - M. Johan Van Calster, directeur général de la Protection de la Santé publique du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement;
  - M. Marc Bogaert, professeur émérite, membre du bureau du Comité consultatif de Bioéthique;
  - Mme Dominique Bron, présidente du Comité d'éthique de l'Institut Jules Bordet.
- La réforme de l'Ordre des pharmaciens;
  - Audition de :
    - MM. Willy Baeyens et Jacques Hanot, présidents, Mme Anne Leenesonne, vice-présidente, du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens, et M. Van Maercke, directeur du Secrétariat national de l'Ordre des Pharmaciens;
    - Mme Anne Lecroart, secrétaire général francophone de l'Association pharmaceutique belge APB;
    - M. Peter Declercq, représentant de la Société belge des pharmaciens spécialistes en biologie clinique;
    - M. Marc-Henri Cornély, secrétaire de Ophaco (Office des Pharmacies Coopératives de Belgique);
    - M. Ludo Willems, représentant de l'Association belge des Pharmaciens hospitaliers.
  - a) Proposition de loi créant un Ordre des médecins (de M. Patrik Vankrunkelsven et consorts); n° 3-373/1;
  - b) Proposition de loi créant l'Ordre des médecins (de Mme Mia De Schamphelaere); n° 3-413/1;
  - Audition de :
    - M. M. De Meyere, *Universiteit Gent*;
    - M. I. Uyttendaele, vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins;
    - M. P. Cosyns, président du *Orde Provincie Antwerpen*;
    - M. P. Franssens, médecin généraliste;
    - M. G. Popelier, docteur en médecine;
    - M. Denis Holsters, président émérite de la Cour de cassation;
    - M. Etienne De Groot, juge près la Cour d'arbitrage;
    - M. Herman Nys, *biomed. ethiek en recht U.Z. Leuven*;
    - M. Yvon Galloy, président du Conseil provincial de Liège de l'Ordre des Médecins.
- La problématique du contrôle des chômeurs;
  - Audition de :
    - M. M. Jadot, président du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale;
    - M. K. Baeck, administrateur général de l'ONEM;
    - M. Y. Bostyn, administrateur général du VDAB;

- M. J.P. Méan, administrateur général du FOREM;
- M. B. Courtheoux, directeur général de l'ORBEM.
- M. L. Cortebecq, président de la CSC;
- Mme M. De Vits, présidente de la FGTB;
- M. G. Haaze, président de la CGSLB;
- M. T. Vandeputte, administrateur délégué de la FEB;
- M. K. Peeters, administrateur délégué de *UNIZO*;
- M. R. Mené, président de l'Union des Classes Moyennes.

c. Visites

- Proposition de loi relative à l'hospitalisation à domicile (de Mme Marie-José Laloy); n° 3-34/1;
  - Visite de l'a.s.b.l. *Palliatieve Zorg Noord West-Vlaanderen* à Bruges;
  - Visite de l'a.s.b.l. *Aremis* et du projet *Cité Sérine* à Bruxelles.
- La problématique du dopage dans le sport; n° 3-366/1;
  - Visite du laboratoire de contrôle antidopage de l'*Universiteit Gent* (prof. Delbeke).

## **7. Commission du suivi des missions à l'étranger**

Président : M. Philippe Mahoux.

Communication de M. André Flahaut, ministre de la Défense, sur :

- la situation au Kosovo;
- le déploiement de troupes belges au Kunduz (Afghanistan);
- la mission à Kisangani (RDC);
- le déroulement des opérations auxquelles la Belgique participe (Balkans, ISAF, l'entraînement d'instructeurs à Kinshasa dans le cadre de l'opération "Train The Trainers", présence d'observateurs et de démineurs belges à l'étranger, la mission humanitaire actuelle au Darfour).

## 8. Commission spéciale “Mondialisation”

Président : M. Pierre Galand.

La commission spéciale “Mondialisation” du Sénat a été constituée par décision du Bureau du 15 janvier 2004. Le but poursuivi était de mettre en oeuvre la déclaration gouvernementale du 10 juillet 2003 qui prévoyait “La constitution d’une commission interparlementaire chargée d’examiner toutes les questions liées à la mondialisation (...)”.

Au moment de la constitution de la commission du Sénat, la commission du même nom de la Chambre des représentants existait déjà depuis tout un temps, et s’attela à la finalisation d’une proposition de résolution sur la taxe Tobin.

Vu cette circonstance, il a été décidé que ce thème, ainsi que la résolution y afférente, seraient traités par la commission de Chambre uniquement. Par la suite, toutes les auditions consacrées à d’autres thèmes seraient tenues en séance commune.

La résolution concernant la taxe Tobin porte le numéro 51-1027/3 de la Chambre.

Les auditions suivantes ont eu lieu :

- Les objectifs du millénaire
  - Mme Maria Noel Vaeza, senior program advisor, *UNDP Liaison Office Brussels*;
  - M. Gérard Karlshausen, président de la Plate-forme belge des ONG européennes "Concorde";
  - Mme Han Verleyen, collaboratrice Politique belge, Service d'études Action 11.11.11.
- La problématique de l'Organisation mondiale du Commerce
  1. Introduction générale – Les aspects institutionnels
    - M. Jan Wouters, professeur de droit international à la KUL;
    - Mme Liliane Bloem, ambassadeur, représentante belge au sein du Comité de l'UE pour la politique commune en matière de commerce (Comité 133).
  2. La problématique de l'agriculture dans le cadre des négociations de l'OMC
    - de Mme Shelby Matthews, COPA (Comité des Organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne);
    - de MM. Kesteloot et Poznansky, Coalition contre la faim (ONG);
    - de MM. Ysebaert et Renard, représentants du Bureau fédéral belge de coordination de la politique agricole;
    - du professeur Sneessens, économie agricole UCL, secrétaire général de la Confédération belge des betteraviers.

3. La problématique de l'AGCS (Accord général sur le Commerce des Services)
  - M. L. Carrewijn, directeur de la Politique internationale du Commerce et des Services, SPF - Affaires étrangères;
  - Mme J. Vervecken, FGTB, porte-parole des syndicats;
  - Mme E. De Wandeler, Fédération des Entreprises belges;
  - M. M. Maes, 11.11.11, porte-parole des ONG.
4. La problématique de l'ADPIC (Aspects des droits de Propriété intellectuelle qui touchent au Commerce) dans le cadre de l'OMC (Organisation mondiale du Commerce)
  - M. M. Depuydt, Service public fédéral - Economie - Service propriété intellectuelle - Affaires juridiques et internationales;
  - M. A. Hostier, Médecins sans frontières;
  - M. W. Trio, Greenpeace-Belgique;
  - M. J. Bosman, KWIA, Groupe de soutien aux peuples indigènes;
  - M. J. Steenlant, Fédération des entreprises belges;
  - M. L. Neels, Pharma.be, Association générale de l'Industrie du Médicament (AGIM);
  - M. D. Luff, professeur à l'ULB, expert en droit public international;
  - M. M. Bostijn, *Associate professor on intellectual property Law* (Université Amsterdam);
  - Mme De Clercq, *patent attorney*.

## 9. Groupe de travail “Bioéthique”

Président : M. Patrik Vankrunkelsven.

En application de l'article 26 du Règlement du Sénat, un groupe de travail “Bioéthique” a été créé, le 29 janvier 2004, qui a pour mission de rendre un avis sur des propositions de loi, lorsqu'une commission en fait la demande. Ce groupe de travail, qui s'est réuni une première fois le 19 février 2004, ne peut cependant voter des projets ou propositions de loi, ni des amendements.

Le 10 mars 2004, la commission des Affaires sociales a demandé l'avis sur la proposition de loi relative au diagnostic prénatal et au diagnostic préimplantatoire (de Mme Defraigne, n° 3-416/1), sur la proposition de loi relative aux mères porteuses (de Mme Defraigne, n° 3-417/1) et sur la proposition de loi relative à la procréation médicalement assistée (de Mme Defraigne, n° 3-418/1). Le 31 mars 2004, la commission des Affaires sociales a également demandé l'avis du groupe de travail sur la proposition de loi réglant la collecte, la conservation et la communication des informations relatives au don de gamètes (de Mme De Schamphelaere et consorts, n° 3-559/1).

Le groupe de travail “Bioéthique” a organisé plusieurs auditions dans le cadre de la discussion des ces propositions de loi et travaille actuellement à la rédaction de son avis.

### a. Législation

#### *Projets et propositions de loi en discussion*

- Wetsvoorstel betreffende de prenatale en de pre-implantatiediagnostiek (de Mme Christine Defraigne); n° 3-416/1;
- Wetsvoorstel betreffende de draagmoeders (de Mme Christine Defraigne); n° 3-417/1;
- Wetsvoorstel inzake de medisch begeleide voortplanting (de Mme Christine Defraigne); n° 3-418/1;
- Wetsvoorstel houdende regeling inzake het verzamelen, het bewaren en het verstrekken van gegevens bij de donatie van gameten (de Mme Mia De Schamphelaere et consorts); n° 3-559/1.

### b. Débats - Auditions

- Propositions de loi n°s 3-416/1, 3-417/1, 3-418/1 en 3-559/1;
  - Auditions :
    - professeur Michel Dupuis, Unité d'éthique biomédicale, UCL ;
    - professeur Christine Verellen, Unité de génétique médicale, UCL;
    - professeur P. Schotsmans, chef de service *du Interfacultair centrum voor Biomedische ethiek en recht, K.U.Leuven*;
    - professeur T. D'Hooghe, département Gynécologie-Obstétrique, *K.U.Leuven*;
    - docteur W. Ombelet, département Gynécologie et Fertilité, *ZOL Ziekenhuis*;
    - M. Marc Abramowicz, docteur en médecine, Campus hospitalo-universitaire d'Anderlecht, ULB;

- professeur André Van Steirteghem, docteur en médecine, *AZ-VUB*;
- Mme Rose Winkler, docteur en médecine, Labo oncologie moléculaire, ULg;
- M. Edouard Delruelle, professeur de philosophie morale et politique, ULg;
- professeur Luc Roegiers, Unité d'éthique biomédicale UCL;
- Mme Micheline Roelandt, présidente du Comité consultatif de Bioéthique;
- professeur Frank Comhaire, andrologue, *Universiteit Gent*;
- docteur Michel Dubois, gynécologue, CHR Citadelle Liège.

## **10. Groupe de travail “Vieillessement de la population”**

Présidente : Mme Christel Geerts.

En application de l'article 26 du Règlement du Sénat, un groupe de travail “Vieillessement de la population” a été créé, le 29 janvier 2004, qui a pour mission de rendre un avis sur des propositions de loi, lorsqu'une commission en fait la demande. Le groupe de travail, qui s'est réuni une première fois le 18 mars 2004, peut également traiter des thèmes de sa propre initiative mais ne peut cependant voter des projets ou propositions de loi, ni des amendements.

Le groupe de travail “Vieillessement de la population” s'est déjà réuni plusieurs fois et souhaite dans les mois à venir surtout débattre de la problématique du maintien des employés âgés dans le processus du travail et du vieillissement de la population à l'échelle européenne.

## 11. Groupe de travail “Espace”

Président : M. François Roelants du Vivier.

Le Sénat a créé, le 3 février 2004, le groupe de travail “Espace”, qui succède à un groupe de travail qui avait été créé le 13 juillet 2000 à l’initiative du Président, M. Armand De Decker.

Formellement, le groupe de travail dépend de la commission des Finances et des Affaires économiques du Sénat, mais il jouit d’une large autonomie. Cela donne un organe qui associe à ses activités, outre les membres qui le composent, des représentants des institutions européennes concernées, des pouvoirs publics fédéraux, du monde scientifique et du secteur industriel. Les membres belges du Parlement européen participent également aux travaux. Le Comité d’avis pour les questions scientifiques et technologiques de la Chambre des représentants participe lui aussi aux activités. Le groupe de travail s’inscrit dans le cadre du rôle de chambre de réflexion qui incombe au Sénat.

En vue de rassembler l’information nécessaire sur les développements dans ce secteur, les personnes suivantes ont été entendues dans le cadre d’auditions :

- M. Frank De Winne (ASE – astronaute), le professeur Johan Martens (centre de chimie de surface de la *KUL*) et le docteur Nathalie Pattijn (département de physiologie et de physiopathologie de la *VUB*), sur l’importance scientifique de la navigation spatiale – 14 janvier 2004;
- M. Jean-Pol Poncelet (ASE – Directeur Stratégie) - 10 février 2004;
- Mme Fientje Moerman (ministre de l’Économie, de l’Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique) - 19 février 2004;
- M. Kurt Vandenberghe (conseiller de M. Philippe Busquin, commissaire européen à la recherche) - 22 avril 2004 ;
- MM. Daniele Galardini (directeur du centre ASE de Redu) et Gian Carlo Coletta (manager de Vitrociset Belgium);
- MM. Jean-Marcel Thomas (directeur de l’Euro Space Center à Redu) et Théo Pirard (Space Information Center);
- MM. Paul Verhaert (président de Belgospace), Noël Parmentier (président du conseil d’administration des *Vlaamse Ruimtevaart Industriëlen*), Remo Pellichero (président de Bruspace) et Michel Gillard (président de Wallonie Espace) - 8 juillet 2004.

Des membres individuels ont représenté le groupe de travail lors de plusieurs conférences et événements, parmi lesquels :

- le “*Third European Space Policy Workshop : Key Challenges of Space Policy with Focus on Applications and Human Spaceflight*”, *KUL*, Louvain, 8 septembre 2003;
- le “*Fourth European Space Policy Workshop : Enlarging the Space Policy Debate*”, Hôtel de ville, Louvain, 4 février 2004;

- les *Derde Vlaamse Ruimtevaardagen*, Media Center, Ostende, 21 – 22 février 2004;
- la présentation et l'inauguration du nouveau système informatique pour le traitement des données transmises par le satellite d'étude de l'environnement ENVISAT relatives à la chimie atmosphérique, IASB, Uccle, 25 mai 2004;
- la présentation d'un projet d'observation de la Terre à partir d'avions sans pilote, Metropolis, Anvers, 7 juin 2004;

Les visites suivantes ont été organisées :

- Visite à Alcatel Space, à l'invitation du "Groupe parlementaire de l'Espace" du Parlement français, Cannes (France), 20 – 21 mai 2003;
- Visite au 45e Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris – Le Bourget, Paris (France), 18 – 19 juin 2003;
- Visite du Centre spatial guyanais - lancement du satellite européen Rosetta, à Kourou (Guyane française), 24 – 27 février 2004;
- Visite des installations de l'ASE et de l'Euro Space Center à Redu, 14 mai 2004.

Le groupe de travail représente le Sénat de Belgique à la Conférence interparlementaire européenne sur l'Espace CIEE). Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un accord de coopération au sein duquel les groupes parlementaires de l'espace de Belgique, d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Espagne et du Royaume-Uni sont représentés. Créés en 1999, ces groupes se réunissent tous les six mois pour discuter la politique spatiale européenne.

Dans le cadre de la CIEE, une délégation du groupe de travail a participé à la 5e Conférence interparlementaire de Berlin (30 septembre – 2 octobre 2003).

En application des décisions prises durant les réunions de la Conférence interparlementaire européenne de l'Espace (CIEE) qui se sont tenues à Londres (2002) et à Berlin (2003) et consécutivement à la réunion des présidents des délégations nationales du 5 février 2004, le secrétariat provisoire de la CIEE a été constitué au Sénat le 11 mars 2004. Ce secrétariat a pour mission de coordonner et de préparer les travaux de la Conférence.

En vue d'assurer l'équilibre du paysage aérospatial en Belgique, le président du groupe de travail a participé à la création de « Bruspace », organisation qui a pour but de défendre les intérêts des acteurs bruxellois (industriels et scientifiques) du secteur de l'aérospatiale, à côté de VRI (*Vlaamse Ruimtevaart Industriëlen*), Wallonie Espace et Belgospace.

## 12. Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Présidente : Mme Fatma Pehlivan.

### a. Avis et recommandations concernant

- le projet de loi portant le Code de droit international privé (article 57 concernant les effets en Belgique de la dissolution du mariage opérée à l'étranger); n° 3-27/5;
- les intentions de politique générale en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes; n° 3-325/1;

### b. Auditions

- Projet de loi portant le Code de droit international privé; n° 3-27/5.-
  - Mmes Nadia Bbazia, Judith Perneel et Khadija Aznag, représentantes du *Steunpunt Allochtone Meisjes en Vrouwen*,
  - Mme Fatima Hanine, représentante du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme,
  - Mme Hafida Bachir, représentante de la Plateforme Répudiation,
  - Mme Véronique Lefrancq, représentante du Cercle européen de la Communauté marocaine et des Amis du Maroc,
  - Mme Magdeleine Willame-Boonen, présidente du Conseil des Femmes francophones de Belgique (CFFB),
  - Mme Khadija El Hajjaji, membre de la Commission des femmes maghrébines du CFFB;
- Une maison pour les femmes à Istalif (Afghanistan); n° 3-632/1.-
  - Mme Maggi Poppe, représentante du *Nederlandstalige Vrouwenraad*,
  - Mme Jennie Vanlerberghe, représentante de *Moeders voor Vrede*,
  - Mme Chekéba Hachemi, première secrétaire de l'ambassade d'Afghanistan auprès de l'Union européenne en Belgique,
  - Mme Van Offelen et M. Renard, représentants du directeur général de la Coopération au Développement;
- L'individualisation des droits en sécurité sociale; n° 3-667/1.-
  - Mme Ghislaine Julémont, sociologue à la ULB, chargée de mission auprès des Femmes prévoyantes socialistes.

c. Divers

- Huitième conférence des commissions parlementaires chargées de la politique de l'égalité des chances des femmes et des hommes dans les Etats membres de l'Union européenne et au Parlement européen (CCEC), Rome, 20-21 novembre 2003; n° 3-9/1;
- Visite de l'asbl Amazone, centre de ressources pour l'égalité entre femmes et hommes; n° 3-665/1;
- Visite de la section femmes du Complexe pénitentiaire de Bruges;
- Rencontre d'une délégation de l'Association des conseillères municipales de Haute Savoie (ACMS).

### 13. Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes

Président de la délégation du Sénat : M. Philippe Mahoux.

#### a. Suivi des questions européennes

- Échange de vues avec le premier ministre avant et après chaque réunion du Conseil européen ; nos 3-222, 3-374, 3-567, 3-749.
- Suivi de la Conférence intergouvernementale sur l'avenir de l'Union européenne ; n° 3-219.
- Échange de vues avec M. Jan De Bock, représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne, sur le programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2004 ; n° 3-569.
- Échange de vues avec S.E. M. Peter Robinson, ambassadeur d'Irlande, sur les priorités de la présidence irlandaise de l'Union européenne, n° 3-569.
- Les conséquences micro-économiques de l'élargissement de l'Union européenne ; n° 3-736.

#### b. Visites et rencontres

- Rencontres avec des membres des commissions des Affaires européennes d'autres parlements nationaux (République tchèque, Pologne).
- Participation à la COSAC (voir point VI.5).
- Des membres du Comité d'avis ont participé régulièrement à des réunions de la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen.

#### c. Divers

- Échange de vues avec M. Guy Verhofstadt, premier ministre, sur la lutte contre le terrorisme.

#### **14. Commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité**

Président : M. Armand De Decker.

##### a. Rapports

- Examen du rapport d'activités 2002 du Comité permanent P;
- Examen du rapport d'activités 2002 du Comité permanent R;
- Échange de vues avec Mme L. Onkelinx, vice-première ministre et ministre de la Justice;
- Discussion de rapports de contrôle du Comité R;
- Audition de M. Koenraad Dassen, administrateur général de la Sûreté de l'État;
- Examen du rapport général d'activités 2003 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements; n° 3-725/1;
- Examen du rapport général d'activités 2003 du Comité permanent de contrôle des services de police; n° 3-782/1.

##### b. Participation à des rencontres à l'étranger

- Meeting of the Parliamentary Committees supervising security and intelligence services of the 25 UE countries, à Rome, 3 décembre 2003;
- International Seminar for Experts in the series Great Debates, organised by the Cicero Foundation Conférence "The Role of Europol and Eurojust in combatting international organised crime", à Paris, 13-14 mai 2004.

## 15. Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques

Président : M. Armand De Decker.

### *Aperçu des travaux*

1. Élections des Chambres fédérales du 18 mai 2003
  - Contrôle, entre autres sur la base de l'avis de la Cour des comptes, des rapports des présidents des bureaux électoraux principaux sur les dépenses électorales et l'origine des fonds des partis politiques et des candidats individuels.
  
2. Contrôle des dons enregistrés de 125 euros et plus qui ont été faits en 2002 et 2003 par des personnes physiques à des partis politiques et leurs composantes, des listes, des candidats et des mandataires politiques
  
3. Contrôle, entre autres sur la base de l'avis de la Cour des comptes, des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes
  - Exercice 2002
  - Les dix rapports déposés ont été approuvés; n<sup>os</sup> 3-21/1 et 51-21/1;
  - Échange de vues sur l'interprétation et l'assouplissement éventuel des conditions d'octroi de la dotation parlementaire à des partis politiques.
  - Exercice 2003
  - La commission a entamé l'examen des rapports; n<sup>os</sup> 3-676/1 et 51-1117/1.
  
4. Contrôle des communications officielles des autorités publiques en vertu de l'article 4bis de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques
  - Examen d'environ 50 notes de synthèse déposées par les présidents de la Chambre et du Sénat et par des membres du gouvernement fédéral;
  - Échange de vues sur d'éventuelles modifications législatives afin de soustraire les initiatives d'information des présidents des Parlements de Communauté et de Région à la compétence de contrôle de la Commission de contrôle fédérale.
  
5. Élections du Parlement européen, du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone du 13 juin 2004
  - Institution d'un groupe de travail au sein de la Commission de contrôle, qui a élaboré trois propositions de loi :
    - la proposition de loi spéciale modifiant les articles 6, § 1er, VIII, 4<sup>o</sup>, alinéa 1er, et 31, § 5, alinéa 1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et l'article 22, § 5, alinéas 1er et 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, afin de préciser la compétence de contrôle des Conseils en matière de dépenses électorales et en matière de communications et de campagnes d'information destinées au public (cf. Moniteur belge du 7 mai 2004);

- deux propositions de loi modifiant les lois du 19 mai 1994 réglant les dépenses électorales pour les élections respectivement du Parlement européen et des Parlements de Communauté et de Région (cf. Moniteur belge du 7 mai 2004);
- Publication des textes coordonnés des lois susmentionnées du 19 mai 1994; nos 3-646/1 et 51-1046/1;
- Conclusion de deux protocoles d'accord avec les Parlements de Communauté et de Région qui depuis 2002, chacun en ce qui le concerne, sont compétents pour le contrôle des dépenses électorales et des communications gouvernementales. Ces protocoles du 11 mars 2004 portaient sur :
  - l'interprétation uniforme du critère de contrôle des communications gouvernementales lors de la période d'interdiction de trois mois avant les élections;
  - l'interprétation uniforme des lois susmentionnées du 19 mai 1994 en matière de dépenses électorales sur la base du vade-mecum publié le 9 avril 2003 par la Commission de contrôle fédérale en vue des élections fédérales du 18 mai 2003; nos 2-1600/1 et 50-2461/1.

### III. Commission parlementaire de concertation.

Présidents : MM. Armand De Decker et Herman De Croo.

Cette commission, composée paritairement de sénateurs et de députés, s'est réunie **16** fois.

Ces réunions ont été consacrées surtout à la fixation ou à la prorogation des délais d'évocation et d'examen, conformément aux articles 80 à 82 de la Constitution et à l'article 2, 1° à 4°, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation.

La commission a dû, à **41** reprises, fixer le délai d'évocation et le délai d'examen pour le Sénat après que le gouvernement eut demandé l'urgence lors du dépôt d'un projet. En outre, elle a dû examiner **3** demandes de prorogation du délai d'examen pour des projets dont le Sénat avait été saisi, et **3** demandes également de fixation d'un nouveau délai d'examen pour des projets dont la Chambre des représentants avait été saisie.

Bien que la commission n'ait pas eu à se pencher sur des conflits formels de compétence, elle a également examiné **3** problèmes de qualification. Dans les trois cas, la concertation sur la procédure législative à suivre a donné lieu à une requalification (partielle) du projet concerné.

Enfin, la commission est restée le lieu privilégié où la Chambre et le Sénat s'informent mutuellement des initiatives envisagées en matière de procédure législative et se mettent d'accord sur le calendrier parlementaire.

## IV. Règlement

Onze propositions de modification du règlement du Sénat ont été déposées pendant les deux premières sessions de la présente législature.

La seule modification du règlement adoptée au cours de cette période concerne l'augmentation du nombre de membres des commissions permanentes (modifications du 17 juillet 2003, articles 21 et 86, doc. n° 3-73).

Avec des commissions de 15 membres, compte tenu du résultat arithmétique des élections du 18 mai 2003, plus aucun groupe de l'opposition francophone n'était représenté en commission, ni – par voie de conséquence – au bureau du Sénat. Une telle situation n'était guère favorable au fonctionnement harmonieux d'une assemblée démocratique. C'est pour remédier à ce problème dans le respect du principe fondamental de la représentation proportionnelle que le nombre des membres des commissions a été porté de 15 à 17.

\*

\* \*

## V. Assemblées internationales

### 1. Conseil interparlementaire consultatif de Benelux

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux se compose de 49 parlementaires belges, néerlandais et luxembourgeois. La délégation du Sénat au Conseil de Benelux est composée de MM. les sénateurs Happart, Vandenhove et Willems, M. Happart étant le président en exercice du Conseil de Benelux. Les sénateurs Siquet, Timmermans et Van den Brande font également partie du Conseil de Benelux, mais en leur qualité, respectivement, de membre du Parlement de la Communauté germanophone et de membres du Parlement flamand.

La coopération interparlementaire dans le cadre du Benelux porte essentiellement sur les points d'intérêt suivants : la coopération politique et la concertation entre les trois pays du Benelux sur les questions européennes et étrangères, le fonctionnement de l'Union économique de Benelux, la coopération transfrontalière, la coopération culturelle et la coopération en matière d'enseignement.

En ce qui concerne la coopération en matière de questions européennes et de politique étrangère, le Conseil a suivi de près les développements au niveau de la réforme institutionnelle de l'Union européenne et de l'élargissement de l'Union, ainsi que de la politique européenne de sécurité et de défense. Le Conseil s'est par ailleurs penché sur la collaboration entre les petits pays de l'Union européenne. La question irakienne et la situation en Afrique centrale, de même que la coopération au développement ont également retenu l'attention.

Dans ces matières, le Conseil de Benelux œuvre en faveur d'une concertation permanente entre les gouvernements du Benelux et d'une prise de position commune sur la scène internationale.

En ce qui concerne la collaboration interne au sein du Benelux, le Conseil et ses commissions permanentes se sont intéressés à des questions tant économiques que non économiques.

Ainsi, le Conseil et ses commissions se sont notamment penchés sur l'immatriculation de véhicules à l'étranger, l'importance économique du secteur du tourisme, l'importance économique du secteur portuaire et du secteur des transports et de la logistique en général, la suppression de la procédure d'exequatur, les soins de santé transfrontaliers, l'énergie et l'approvisionnement en énergie, la coopération transfrontalière en matière de police et de lutte contre la criminalité, les grands projets d'infrastructure transfrontaliers, etc.

L'attention particulière que le Conseil de Benelux accorde à la coopération transfrontalière concerne à la fois la coopération entre les régions frontalières de part et d'autre des frontières internes du Benelux et celle entre les régions frontalières de part et d'autre des frontières externes du Benelux. Dans ce domaine, le Conseil œuvre en faveur de la mise en place d'un cadre légal dans lequel la collaboration transfrontalière peut se développer pleinement et de la levée des entraves légales et réglementaires à cette collaboration.

En ce qui concerne les matières culturelles au sens large, le Conseil et ses commissions permanentes se sont notamment intéressés aux langues minoritaires et à l'intégration, aux valeurs éthiques dans le sport des jeunes, à la lutte contre le SIDA, aux parcs naturels transfrontaliers, au droit de suite sur les œuvres d'art, etc.

Enfin, le Conseil de Benelux maintient ses contacts privilégiés avec d'autres structures de coopération interétatiques comparables, plus particulièrement l'Assemblée balte et le Conseil nordique. Le Conseil a également eu, au cours de l'année parlementaire, des contacts avec le Conseil consultatif de l'Union du Maghreb arabe.

## **2. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

Suite aux élections législatives du 18 mai 2003, la nouvelle délégation belge à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a été désignée par le Sénat le 1er août 2003. Elle est entrée en fonction au mois de septembre 2003.

Les sénateurs suivants en font partie : M. A. De Decker, M. F. Poty et M. L. Van den Brande en tant que délégués effectifs, et Mme M. Bousakla, M. J. Ceder (remplaçant M. F. Vanhecke depuis le 26 avril 2004), M. D. Ramoudt et M. J. Timmermans en tant que délégués suppléants.

La délégation belge est présidée par le député M. J.-P. Henry. Le sénateur M. J. Timmermans est vice-président de la délégation.

M. L. Van den Brande assume aussi la fonction de Vice-Président de l'Assemblée parlementaire.

Depuis septembre dernier, l'Assemblée a tenu quatre sessions ordinaires à Strasbourg, à savoir en septembre 2003, en janvier, en avril et en juin 2004.

Parmi les grands débats de ces sessions, il y a lieu de citer, entre autres, le renforcement des Nations Unies, la situation en Irak, la lutte contre le terrorisme, l'élargissement de l'Union européenne, ou encore l'euthanasie.

Après l'avis défavorable sur la légalisation de l'euthanasie par l'Assemblée en 1999, ce sujet hautement sensible était à nouveau à l'ordre du jour suite à la proposition de résolution de M. Ph. Monfils déposée en 2001. Le rapport de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille est loin de faire l'unanimité. Ce rapport invite les États membres à encourager un débat public sur l'euthanasie, en s'appuyant sur la collecte et l'analyse de données empiriques sur les décisions d'interruption de vie, recueillies auprès du public, des médecins et de la justice. L'Assemblée a renvoyé le rapport à la commission pour un examen complémentaire et l'élaboration d'un rapport plus complet.

Au cours de ses travaux, l'Assemblée a continué à contrôler le cheminement vers la démocratie de ses nouveaux membres comme en attestent les débats sur l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Ukraine, ou encore la Turquie. Le sénateur Van den Brande était co-rapporteur dans le dossier concernant le suivi de la Turquie. Compte tenu des progrès accomplis depuis 2001, l'Assemblée considère que la Turquie a clairement démontré sa volonté et sa capacité à remplir les obligations statutaires qui lui incombent en tant que membre. La procédure de suivi, ouverte depuis 1996, peut dès lors être clôturée, à condition d'instaurer un dialogue post-suivi sur quelques dossiers, comme par exemple la refonte de la Constitution.

L'Assemblée s'est également intéressée à la situation dans deux pays candidats. La Principauté de Monaco, dont la candidature date de 1998, sera bientôt invitée à devenir le 46<sup>e</sup> État membre du Conseil de l'Europe. En attendant son adhésion définitive, le parlement monégasque bénéficie depuis le 27 avril 2004 du statut «d'invité spécial», conçu pour permettre aux parlementaires des États candidats de participer aux activités de l'Assemblée.

En ce qui concerne la République du Belarus, pays candidat à l'adhésion depuis 1993 et dont le statut d'invité spécial a été suspendu en 1997, l'Assemblée s'est penchée sur la persécution de la presse, ainsi que sur la disparition, entre 1999 et 2000, de plusieurs personnes, parmi lesquelles l'ancien ministre de l'Intérieur.

S'inspirant de l'explosion de l'usine chimique AZF à Toulouse, le sénateur Timmermans a déposé une proposition de recommandation sur les risques industriels et leur prévention. Dans le cadre du rapport, le sénateur a rédigé un questionnaire afin de connaître la situation législative et réglementaire dans les États membres.

Les deux pétitions envoyées par des habitants néerlandophones et francophones de Bruxelles et des municipalités environnantes sur l'accès aux soins médicaux dans leurs langues ont été renvoyées à la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille *pour rapport* et à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*. Les deux pétitions feront l'objet d'un seul rapport.

La rapporteuse, la parlementaire roumaine Mme Cliveti, a l'intention de se rendre en Belgique au cours du deuxième semestre 2004 pour une première mission d'information.

Enfin, la délégation parlementaire belge a invité la Sous-commission sur la violence à l'égard des femmes afin de tenir une audition parlementaire en Belgique sur «les mariages forcés et mariages d'enfants» en octobre 2004.

### 3. Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale

Le 1er août 2003, le Sénat a procédé à la désignation des membres de sa délégation à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Les membres effectifs sont MM. Armand De Decker, Francis Poty, Luc Van Den Brande. Les membres suppléants sont Mme Mimount Bousakla, MM. Jurgen Ceder (en remplacement de M. Frank Vanhecke à partir du 26 avril 2004), Didier Ramoudt et Jacques Timmermans

La délégation a participé aux sessions plénières de l'Assemblée qui se sont tenues à Paris (les 1er-3 décembre 2003 et 2-4 juin 2004) ainsi qu'aux réunions des commissions.

Elle a également participé aux colloques suivants organisés par l'Assemblée :

- Baveno (Italie), 22 – 24 septembre 2003: Les nouveaux scénarios pour une sécurité et une défense communes de l'Europe;
- Valence (Espagne), 9 – 10 février 2004: La politique européenne de sécurité et de défense : comment faire face aux nouvelles menaces.

Les 20 octobre 2003 et 21 janvier 2004, les principales commissions de l'Assemblée ont rencontré les ambassadeurs à l'UEO. Ces derniers représentent aussi, dans la plupart des cas, leur pays au sein du comité politique et de sécurité de l'Union européenne.

Les 23 et 24 mars 2004, les commissions de l'Assemblée ont visité le quartier-général du SHAPE et celui de l'OTAN. Durant la réunion annuelle avec le Conseil permanent de l'OTAN, qui a eu lieu à l'issue de cette visite, l'on a approfondi la question des relations entre l'Union européenne et l'OTAN ainsi que celle du développement d'une défense européenne.

Le 2 décembre 2003, le Président du Sénat a été élu à l'unanimité Président de l'Assemblée. Le Président a souligné dans son discours inaugural que l'histoire de la défense européenne est inextricablement liée au processus d'unification de l'Europe. Les pères fondateurs de l'Europe unie ont entamé leur ambitieux projet d'unification européenne par un certain nombre de questions de défense et de sécurité collective. C'est ce qui explique que l'UEO, créée en 1954 sur la base du Traité de Bruxelles de 1948, soit la plus ancienne des organisations européennes.

La création d'une défense européenne est aujourd'hui à nouveau à l'ordre du jour: la constitution d'une force de réaction rapide, la création d'une Agence européenne des armements, etc., ont pour but de développer une politique de sécurité et de défense digne de ce nom et des responsabilités croissantes que l'Europe portera dans le monde.

Comme cette politique européenne restera essentiellement intergouvernementale, le contrôle et le suivi parlementaires ne peuvent relever uniquement de la responsabilité du Parlement européen, qui n'a aucune compétence en la matière, mais ils doivent être assurés par une assemblée européenne composée de parlementaires nationaux, à l'image de l'Assemblée de l'UEO.

Le président a souligné que l'Assemblée de l'UEO peut encore toujours jouer ce rôle, eu égard à son expérience exceptionnelle sur le plan de la sécurité et de la défense, et compte tenu du fait que ses membres sont les parlementaires nationaux qui, en vertu de leurs pouvoirs constitutionnels, votent dans leur pays les budgets nationaux consacrés à la défense et aux affaires étrangères.

Parmi les autres thèmes importants qui ont été traités par l'Assemblée, citons:

- le développement d'une force armée européenne ;
- la lutte contre le terrorisme ;
- le développement d'une politique européenne de sécurité et de défense ainsi que d'une politique étrangère et de sécurité commune.
- la crise en Irak;
- l'Agence européenne de défense;
- les effets de l'élargissement de l'UE et de l'OTAN pour la politique européenne de sécurité et de défense.

#### **4. Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)**

La délégation du Parlement fédéral a participé du 5 au 9 juillet 2003 à la **12ème session** de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Rotterdam.

Les représentants du Sénat, Mme Anne-Marie Lizin (PS) et M. Luc Van den Brande (CD&V) ont participé aux travaux et plus précisément :

- à la Commission des Affaires politiques et de la Sécurité (M. Van den Brande)
- à la Commission de la Démocratie, des Droits de l'Homme et des Questions humanitaires (Mme Lizin). Mme Lizin y est intervenue pour souligner la nécessité de légiférer en matière de traite des êtres humains, d'harmoniser les visions policières et d'agir tant dans les pays d'origine que dans ceux de destination.

Le thème central des discussions était “ Le rôle de l’OSCE dans la nouvelle architecture de l’Europe”. Outre les trois résolutions de la Déclaration de Rotterdam, douze points additionnels ont été mis aux voix dont un relatif aux prisonniers de Guantanamo.

La délégation du Parlement fédéral a également participé à la **Conférence sur la liberté de culte** (9 octobre 2003) et au **Forum pour la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne** (11 octobre 2003) organisés par l’Assemblée parlementaire de l’OSCE à Rome.

Les sénateurs Hugo Coveliers (VLD) et Lionel Vandenberghe (SP.A-Spirit) ont pris part aux travaux, le premier en tant que chef de délégation et le second en tant que délégué.

Le sénateur Coveliers a également participé aux travaux de la Commission permanente de l’AP OSCE le 10 octobre 2003 qui s’est notamment penchée sur la coopération entre les branches parlementaire et gouvernementale de l’OSCE.

M. Hugo Coveliers a aussi conduit la délégation du Parlement fédéral à la **troisième session d’hiver de l’Assemblée parlementaire de l’OSCE** qui s’est tenue à Vienne les 19 et 20 février 2004. La sénatrice Anne-Marie Lizin (PS) et le sénateur Lionel Vandenberghe (SP.A-Spirit) ont également participé aux travaux. Lors de la commission permanente du 19 février à laquelle a pris part M. Hugo Coveliers, en tant que chef de délégation, le Président Bruce George a annoncé que la Belgique accueillerait la session annuelle de l’AP OSCE en juillet 2006.

Mme Lizin est intervenue pour interroger le président en exercice de l’OSCE, M. Salomon Passy, sur la situation au Kosovo. Elle a également fait part de sa préoccupation à propos de la corruption des services de police dans la lutte contre la traite des êtres humains à l’occasion des travaux de la Commission des Droits de l’Homme.

A l’occasion de la présentation, en séance plénière, du rapport de Mme Tingsgard (Suède) sur la question du genre et la nécessité de garantir une représentation équilibrée des femmes dans l’Assemblée, M. Coveliers a plaidé pour que les délégations nationales conservent une certaine marge de manœuvre quant à la composition de leurs délégations.

M. Hugo Coveliers a assisté, en tant que chef de la délégation belge à l’AP OSCE, à la Conférence sur l’antisémitisme organisée par la branche gouvernementale de l’OSCE à Berlin les 28 et 29 avril 2004.

M. Hugo Coveliers a aussi été invité à co-présider l’un des panels de la Conférence organisée par l’AP OSCE et le Centre de Prévention des Conflits sur le contrôle parlementaires des forces armées de police et de sécurité qui s’est tenue à Vienne les 24 et 25 mai 2004. M. Coveliers y a fait un exposé sur les possibilités et limites du contrôle des forces armées, de sécurité et de police par les parlements nationaux.

Mme Anne-Marie Lizin a participé aux travaux de la Conférence sur la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie sur Internet organisée par l'OSCE à Paris les 16 et 17 juin 2004.

Il est à noter que M. Hugo Coveliers a aussi été convié, en sa qualité de chef de délégation, par le Président de l'AP OSCE à participer à une visite des missions de terrain de l'OSCE en Ukraine les 16 et 17 mars 2004.

La délégation du Parlement fédéral participera à la 13ème session de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui se tient à Edimbourg du 5 au 9 juillet 2004 sur le thème «Coopération et Partenariat : faire face aux nouvelles Menaces pour la Sécurité»

#### **5. Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes des parlements nationaux de l'Union européenne (« COSAC »).**

La COSAC constitue une forme de coopération interparlementaire offrant un lieu de rencontre aux membres des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux de l'Union européenne et de la commission compétente du Parlement européen. Les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne participent également à ces conférences. Les réunions sont organisées deux fois par an par le parlement de l'État membre qui exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne.

La conférence a été créée en mai 1989 à l'initiative des présidents des parlements de l'Union européenne. Ils souhaitent renforcer le contrôle des parlements nationaux sur la prise de décision européenne en réunissant les membres des organes compétents. La COSAC a été consacrée officiellement par l'introduction, dans le Traité d'Amsterdam, d'un protocole sur le rôle des parlements nationaux. En vertu de ce protocole, la COSAC peut adresser des « contributions » aux institutions européennes.

Le Sénat est représenté à chaque COSAC par une délégation de trois membres. La 29ème COSAC a eu lieu les 5 et 6 mai 2003 à Athènes. Les points suivants ont été abordés au cours de la conférence : les perspectives de la présidence grecque de l'Union européenne, l'évaluation des travaux de la Convention européenne, la politique d'asile et d'immigration (n° 3-8). La 30ème COSAC s'est tenue à Rome en octobre 2003. Les membres se sont penchés notamment sur le projet de Constitution européenne et la politique de l'UE vis-à-vis de ses voisins (n° 3-237). La 31ème COSAC s'est réunie récemment à Dublin, les 19 et 20 mai 2004. On y a débattu notamment des sujets suivants : le rôle des parlements nationaux dans la Constitution européenne, l'agenda de Lisbonne, le rôle des parlements nationaux dans l'exécution du budget européen (n° 3-703). On a également créé un groupe de travail chargé d'examiner le rôle des parlements régionaux dans la COSAC et le régime linguistique au sein de celle-ci.

Le secrétariat de la COSAC est opérationnel depuis le 15 janvier 2004. Il est installé au Parlement européen et se compose de cinq membres : un secrétaire permanent (M. Morten Knudsen), qui a un mandat de deux ans, et quatre secrétaires temporaires, qui proviennent de chacun des parlements de la troïka (la troïka réunit l'État membre qui détient la présidence du Conseil, l'État membre qui la détenait au semestre précédent et celui qui la détiendra au semestre suivant) et du Parlement européen. Le secrétariat assistera la présidence dans l'organisation pratique des réunions de la troïka, des réunions des présidents de délégation, des groupes de travail et des conférences de la COSAC. En outre, il se chargera également de gérer le site internet et les archives de la COSAC.

## 6. Union interparlementaire

La **109e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP)** s'est tenue à Genève du 28 septembre au 3 octobre 2003, tandis que la 110e a eu lieu à Mexico du 17 au 23 avril 2004. Ces assemblées statutaires de l'UIP sont les premières à s'être déroulées selon les nouvelles méthodes de travail (on parlait auparavant de "conférences" au lieu d' "assemblées").

Mme Laloy, qui a participé à la 109e Assemblée, y a été désignée comme membre suppléant de l'important Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Ce comité s'occupe de cas concrets de violations des droits de l'homme dont des parlementaires sont victimes. Depuis sa désignation, Mme Laloy a participé aux réunions du comité qui se sont tenues à Genève (15-18 janvier et 21-24 juin 2004) et à Mexico, dans le cadre de la 110e Assemblée.

La 109e Assemblée a abordé les thèmes suivants:

- le rôle des parlements dans l'action menée par les organisations multilatérales pour assurer la paix et la sécurité;
- les biens publics mondiaux;
- la contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication à la bonne gouvernance, à l'approfondissement de la démocratie parlementaire et à la maîtrise de la mondialisation;
- le soutien parlementaire à la feuille de route pour la paix au Proche-Orient (débat sur le point d'urgence)

Il y a eu des panels sur les défis qui attendent la Cour pénale internationale et sur le rôle des parlementaires dans la prévention de la torture et des mauvais traitements. À l'issue de l'Assemblée, le nouveau bâtiment de l'UIP a été inauguré. La salle de lecture de la bibliothèque, qui a été aménagée grâce à un don du Parlement belge, a reçu le nom de deux Prix Nobel belges pour la Paix, Auguste Beernaert (1909) et Henri La Fontaine (1913), qui ont tous deux joué un rôle important au sein de l'Union interparlementaire.

Durant la 109e Assemblée, un représentant du Groupe belge au sein de l'UIP (le député Geert Versnick) a été élu à la présidence du Groupe Douze Plus. Il s'agit d'un des six groupes géopolitiques de l'UIP. Ce groupe se compose des pays du Conseil de l'Europe et de plusieurs autres démocraties occidentales (Israël, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). Le comité directeur du Groupe Douze Plus s'est réuni au Sénat le 19 mars 2004 en vue de préparer la 110e Assemblée de l'UIP.

Mme Laloy a participé à la séance inaugurale du réseau UIP des parlementaires pour l'UNESCO, qui s'est tenue à Paris le 6 octobre 2003. M. Roelants du Vivier, sénateur, a ensuite été désigné comme personne de contact du groupe belge de l'UIP pour les questions touchant à l'UNESCO.

Le Bureau du groupe belge de l'UIP (14 membres) a été renouvelé le 8 octobre 2003. En font partie les sénateurs suivants : MM. Timmermans (vice-président du groupe), Destexhe et Devolder ainsi que Mmes Laloy, Leduc, Pehlivan et Thijs. Il est présidé par M. de Donnée, député.

M. Timmermans a pris part à l'audition parlementaire organisée par l'UIP dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies et au débat spécial qui y a fait suite concernant le suivi de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, organisée dans le cadre des Nations unies. Ces réunions ont eu lieu à New York du 27 au 30 octobre 2003.

Une délégation du Parlement belge conduite par Mme Laloy, présidente de la Commission des droits de l'homme du groupe belge au sein de l'UIP, a participé au séminaire UIP pour les présidents et les membres des instances parlementaires qui a été organisé à Genève du 15 au 17 mars 2004.

MM. Destexhe et Devolder et Mmes Laloy et Pehlivan ont pris part à la **110e Assemblée de l'UIP** qui a travaillé sur le programme suivant :

- promouvoir la réconciliation internationale, contribuer à stabiliser les régions en proie à un conflit et aider à la reconstruction après le conflit;
- œuvrer à l'instauration d'un environnement équitable pour le commerce international : les problèmes du commerce des produits agricoles et l'accès aux médicaments essentiels;
- approfondir la démocratie parlementaire pour protéger les droits de l'homme et encourager la réconciliation entre les peuples et le partenariat entre les nations;
- le conflit israëlo-palestinien : le rôle des parlements dans la cessation des actes de violence, ainsi que de la construction du mur de séparation (débat sur le point d'urgence).

Il y a eu un panel sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et un autre sur l'impact de la lutte contre le terrorisme sur la protection des droits de l'homme.

De nombreux sénateurs ont participé aux activités des sections bilatérales qui assurent la promotion des relations avec d'autres pays dans le cadre du groupe belge de l'UIP.

MM. Devolder et Lozie ont fait partie de la délégation de la section Belgique-Cuba qui a effectué une visite à Cuba, à l'invitation du parlement cubain, du 20 au 27 avril 2003 (période de dissolution des chambres).

Une délégation du groupe de travail Palestine conduite par sa présidente, Mme Laloy, s'est rendue en Israël et dans les territoires palestiniens du 30 janvier au 3 février 2004. Le Sénateur Lionel Vandenberghe faisait également partie de cette délégation.

D'autre part, il y a eu, à Bruxelles, des rencontres avec des délégations parlementaires, des ambassadeurs ou d'autres représentants des pays et territoires suivants: Afghanistan, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bolivie, Bosnie-et-Herzégovine, Chili, Chine, R.D. Congo, Cuba, Allemagne, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Israël, Côte-d'Ivoire, Japon, Yémen, Croatie, Liban, Lituanie, Mexique, Pakistan, Palestine, Pérou, Pologne, Roumanie, Somalie, Venezuela et Vietnam.

## **7. Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM)**

Une délégation du Parlement fédéral a participé le 2 décembre 2003 au **Vème Forum parlementaire euroméditerranéen**.

Ce Vème Forum parlementaire euroméditerranéen auquel a assisté M. Paul Wille (VLD), était consacré à la transformation du Forum en Assemblée parlementaire euroméditerranéenne. Le Forum approuva les conclusions de la co-présidence du Groupe de travail chargé de la transformation du Forum parlementaire euroméditerranéen en Assemblée parlementaire euroméditerranéenne. Il approuva aussi une recommandation relative à la création d'une assemblée parlementaire euroméditerranéenne qui fut transmise à la VIème Conférence ministérielle euroméditerranéenne qui se tenait simultanément à Naples.

La séance inaugurale de la nouvelle **Assemblée Parlementaire euroméditerranéenne** se tint à Athènes le 22 mars 2004. Elle fut suivie le 23 mars 2004 par un débat général sur le partenariat euroméditerranéen. Le Sénat avait désigné Mme Fatma Pehlivan (SP.A-Spirit), comme représentante dans cette Assemblée.

## VII. Relations internationales

### 1. Conférences et sommets à l'étranger

#### a. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, Athènes, 23-24 mai 2003

La conférence avait pour thème « l'Europe en développement ». Les deux sujets suivants ont été abordés en particulier :

- Les parlements en Europe et la Convention sur l'avenir de l'Europe
- Les parlements d'Europe au sein d'une Europe élargie – Dimension politique et institutionnelle

Dans son allocution sur le premier sujet, le Président du Sénat a exprimé sa satisfaction sur un certain nombre de propositions de la Convention en ce qui concerne le rôle des parlements nationaux au sein de l'Union européenne, comme les dispositions relatives au contrôle du principe de subsidiarité. Il a toutefois fait part de sa déception quant aux résultats de la Convention sur le plan du contrôle des parlements nationaux dans les domaines de politique intergouvernementale de l'UE, en particulier en matière de sécurité et de défense. Il a tenu un plaidoyer remarqué en faveur de l'idée d'un Congrès – une proposition du président de la Convention – qui ferait office d'organe de coordination, au sein duquel pourraient être intégrées des commissions interparlementaires chargées de ces politiques.

Dans le cadre du débat relatif au second sujet de la conférence, le Président a soutenu l'idée d'un groupe de travail chargé de dresser l'état des lieux de la collaboration entre les parlements de l'UE et de formuler des propositions en vue d'une meilleure coordination des diverses initiatives en la matière. Le Sénat de Belgique a participé au niveau administratif aux activités de ce groupe de travail. Le rapport du groupe a été présenté à la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne à La Haye, les 2 et 3 juillet 2004 (*cf. infra*).

#### b. Conférence des présidents des parlements du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 17-19 mai 2004

Thème principal : « L'Europe des citoyens »  
les parlements et la participation des citoyens

Ce thème a été examiné sous trois angles différents :

- a) Notre démocratie est-elle démocratique ?
- b) Technologie moderne et procédures démocratiques
- c) Coopération pour plus de démocratie – Parlements nationaux et assemblées européennes

Dans le cadre de la troisième partie, le président De Decker est intervenu pour souligner la nécessité impérieuse qu'il y a d'organiser entre les parlements nationaux un véritable

contrôle de la politique de défense et de sécurité qui, en tant que matière intergouvernementale, relève toujours exclusivement, au sein de l'Union européenne, des gouvernements nationaux. Cette position lui a été inspirée par le souci de lutter efficacement contre le terrorisme international, qui constitue plus que jamais une menace réelle pour nos contemporains.

Selon lui, ce contrôle doit être exercé, comme le permet la Constitution européenne, par un Forum de la coopération interparlementaire pour les aspects intergouvernementaux de l'Union européenne, en particulier la politique européenne de sécurité et de défense. Il s'agit en fin de compte de domaines qui touchent de très près à la souveraineté nationale et qui, de ce fait, relèvent parfaitement du champ d'action des parlements nationaux. De plus, ce pendant parlementaire existe pour tous les autres types de coopération intergouvernementale, que ce soit le Conseil de l'Europe, l'OTAN, l'OCDE ou l'UEO.

La question est de savoir si l'on peut faire de la COSAC ce forum à part entière. Le but n'est donc absolument pas d'augmenter d'une unité le nombre de forums existants.

Le président De Decker a plaidé pour que l'on modifie dans ce sens le Protocole sur le rôle des parlements nationaux qui est annexé au projet de Constitution pour l'Europe, une proposition qui, selon lui, devrait être soumise d'urgence à la conférence intergouvernementale par les parlements nationaux.

### **c. Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, La Haye, 2-3 juillet 2004**

Au cours de cette conférence ont été examinés les points suivants :

- les aspects de fond du contrôle de subsidiarité;
- le régime linguistique pour les conférences à venir ;
- les développements de la collaboration entre les parlements de l'UE ;
- l'Europe : un ordre du jour européen et global. Nouveaux défis pour les parlements à la suite de l'élargissement de l'Union.

Dans son intervention sur le troisième thème, le président De Decker a partagé la préoccupation de ses collègues concernant le taux élevé d'abstentionnisme lors des récentes élections du Parlement européen. Pour y remédier, il insiste sur l'importance du rôle des parlements nationaux au sein de l'Union. Il est par conséquent indispensable d'insuffler à l'ensemble des parlementaires nationaux un véritable esprit européen.

En sa qualité de président de l'Assemblée de l'UEO, le président De Decker a attiré l'attention sur le fait que le Traité adopté par le Conseil européen établissant une Constitution pour l'Europe prévoit notamment que l'Union européenne aura des compétences dans les domaines des relations extérieures, de la défense et de la politique de

sécurité. Or, ces compétences sont des compétences intergouvernementales au sein de l'Union, ce qui rend indispensable une collaboration entre les parlements nationaux entre eux et entre ces mêmes parlements et le Parlement européen.

Le protocole sur le rôle des parlements nationaux, qui est annexé au traité constitutionnel, prévoit que les parlements peuvent fixer eux-mêmes tous les mécanismes de coordination nécessaires. Par ailleurs, la COSAC peut organiser des conférences sur la PESC. C'est néanmoins totalement insuffisant. Un double déficit démocratique risque en effet de se créer : le Parlement européen sera informé par le Conseil mais ne pourra prendre aucune décision, tandis que les parlements nationaux fixent les budgets nationaux de défense et décident de l'envoi de troupes sans toutefois pouvoir participer à l'élaboration de la politique au niveau européen.

Le président a dès lors plaidé pour qu'un groupe de travail composé de présidents d'assemblées parlementaires se penchent sur le moyen de mettre sur pied la coopération interparlementaire en matière de contrôle de la politique européenne de sécurité et de défense. Ce point a été mentionné dans les conclusions de la présidence néerlandaise.

## **2. Association des Sénats d'Europe**

### **a. Réunion de Prague (7 octobre 2003)**

La 5ème réunion de l'Association des Sénats d'Europe était consacrée au thème suivant: "Une composition différente des chambres dans les parlements bicaméraux comme condition de leur efficacité ? » Elle a permis d'étudier, de manière approfondie, l'influence de la composition des Sénats sur leurs fonctionnements respectifs. A cette occasion, le Président Armand De Decker a rappelé l'évolution de la composition et des compétences du Sénat belge depuis 1831. Il a évoqué l'expérience de la réforme de 1993 et les améliorations qui pourraient être apportées à la composition actuelle de notre Assemblée, en vue d'aider celle-ci à mieux remplir ses missions.

En conclusion, le Président De Decker a estimé que l'efficacité de toute institution parlementaire dépend de la corrélation entre ses compétences et sa composition.

Un échange de vues eut également lieu à propos de l'actualité européenne. À ce sujet, le Président De Decker plaida en faveur du projet de Constitution élaboré par la Convention, tout en déplorant que l'idée d'un congrès des nations d'Europe n'ait pu être retenue.

### **b. Réunion de Varsovie (25 mars 2004)**

La 6ème réunion se pencha sur «le rôle des Sénats dans l'Union européenne et dans le processus d'intégration européenne»? Dans ce cadre, le Président De Decker exposa plus particulièrement le fonctionnement du Comité fédéral chargé des questions européennes. Pour ce qui concerne l'avenir, et l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, il émit l'idée d'un accord de coopération entre les assemblées législatives fédérales et régionales et d'un rôle de coordination du Sénat belge sur ce plan, étant donné que notre assemblée représente également les communautés.

Lors de l'échange de vues qui suivit sur le projet de Constitution européenne, le Président De Decker souligna l'importance d'un contrôle parlementaire, non seulement de la politique européenne de justice, de sécurité intérieure et de politique étrangère, mais aussi de la politique commune de sécurité et de défense.

En conclusion de leurs travaux, les Présidents présents adoptèrent une déclaration commune, suggérant notamment «de considérer la création au sein de l'Union européenne d'un Forum interparlementaire, réunissant les délégations des Parlements nationaux. Ce Forum permettrait notamment la concertation européenne sur les questions de subsidiarité et de proportionnalité, tout en permettant l'encadrement et le contrôle parlementaire des matières intergouvernementales ».

### **3. Visites officielles du Président du Sénat à l'étranger**

#### **- Prague : les 6 et 7 octobre 2003**

Dans le cadre de la conférence des Présidents du Sénat européen, le Président a rencontré Monsieur Serguey Mironov, Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie. A cette occasion, les deux Présidents ont signé un protocole de coopération entre leurs deux Assemblées.

#### **- République démocratique du Congo : du 12 au 16 décembre 2003**

A l'invitation de Mgr. Marini Bodho, Président du Sénat de la République démocratique du Congo.

Composition de la délégation :

- Monsieur Armand De Decker, Président du Sénat de Belgique
- Monsieur Jean-Marie Happart, Membre du Collège des Questeurs du Sénat
- Monsieur Paul Wille, Sénateur

Les rencontres suivantes ont eu lieu :

- Monsieur Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo
- Monsieur Théophile Mbemba Funda, Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité
- Monsieur J.C. Masungu, Gouverneur de la Banque Nationale du Congo
- Monsieur William Swing, représentant de Monsieur Kofi Annan
- Monsieur Yagi Sitolo, Ministre de la Santé
- Monsieur Henri Laloux, Administrateur délégué de la Banque commerciale du Congo
- Monsieur Jean-Pierre Bemba, Vice-Président chargé de la situation économique et financière

- **République populaire de Chine et Région administrative spéciale de Hong Kong: du 26 décembre 2003 au 4 janvier 2004**

Composition de la délégation :

- Monsieur Armand De Decker, Président du Sénat
- Monsieur Jean-Marie Happart, Questeur du Sénat
- Monsieur Paul Wille, Président du groupe VLD du Sénat
- Monsieur René Thissen, Président du groupe cdH du Sénat
- Monsieur François Roelants du Vivier, Deuxième Vice-Président de la Commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat
- Madame Erika Thijs, Sénatrice

Les rencontres suivantes ont eu lieu :

- Monsieur Gong Xueping, Director of Standing Committee of Shanghai People's Congress (West Inn)
- Monsieur Wu Bangguo, Chairman of the Standing Committee of the NPC
- Monsieur Cao Gangchuan, Ministre de la Défense
- Monsieur Xu Jialu, Vice Chairman of the Standing Committee of the NPC
- Monsieur Li Zhaoxing, Ministre des Affaires étrangères
- Madame Rita Fan, Présidente du Legislative Council
- Monsieur Donald Tsang, Chief Secretary for Administration

**4. En séance extraordinaire du Sénat du 10 février 2004, Monsieur Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, a pris la parole devant l'Assemblée.**

Dans le cadre du renforcement de relations que la Belgique souhaite avec l'Afrique centrale, le Sénat a reçu officiellement le Président de la République démocratique du Congo. Le Président Kabila devient ainsi le premier chef d'État africain à s'adresser au Parlement belge en séance plénière. Les discours successifs du Président De Decker et de son hôte ont été marqués par une volonté de réconciliation, permettant le développement d'un esprit de réel partenariat traduit en divers projets très concrets pour la reconstruction des structures de l'État congolais et le développement du pays dans le respect des règles démocratiques.

Le Sénat s'est d'ailleurs investi dans l'accompagnement du nouveau Sénat congolais, tant d'un point de vue théorique que pratique.

Le Président Kabila a de son côté mis l'accent sur les acquis et les réalisations de l'histoire commune de nos deux pays et sur les bases que cela peut constituer pour un avenir commun prospère et stable, caractérisé par des relations de partenariat privilégié.

**5. Les personnalités étrangères suivantes ont été reçues en audience par le Président du Sénat ou par des Vice-Présidents :**

- le 08.07.03 : S.E. M. Ndayizeye, Président du Burundi
- le 10.07.03 : M. Igor Ivanov, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie
- le 19.09.03 : M. Honoré Rakotomanana, Sénateur et Ancien Président du Sénat de Madagascar
- le 23.09.03 : Madame Isabel Allende, Présidente de la Chambre des Députés du Chili
- le 03.10.03 : M. Gaëtan Kakudji, 3e Vice-Président du Sénat de la République démocratique du Congo
- le 13.10.03 : Sa Béatitude le Cardinal Mar Nesrallah Boutros Sfeir, Patriarche maronite
- le 12.01.04 : S.E. M. Ndayizeye, Président du Burundi
- le 26.01.04 : M. Libère Bararunyeretse, Président du Sénat de Transition du Burundi
- le 18.02.04 : M. Ahmed Qorei, Premier Ministre de Palestine
- le 12.03.04 : M. Paul Kagame, Président de la République rwandaise
- le 23.03.04 : M. Jan Kubis, Secrétaire général de l'OSCE
- le 30.03.04 : Mme Tarja Halonen, Présidente de Finlande.

**6. Les ambassadeurs étrangers suivants ont été reçus par le Président du Sénat :**

- le 15.07.03 : S.E. M. Anton Thalmann, Ambassadeur de Suisse
- le 09.09.03 : S.E. M. Thomas Mayr-Harting, Ambassadeur d'Autriche
- le 11.09.03 : S.E. Madame Kalliopi N. Avraam, Ambassadeur de la République de Chypre
- le 11.09.03 : S.E. M. Massimo Macchia, Ambassadeur de la République d'Italie
- le 17.11.03 : S.E. M. Pradeep Kumar Singh, Ambassadeur d'Inde
- le 21.11.03 : S.E. M. Chengynuan Guan, Ambassadeur de la République populaire de Chine
- le 08.12.03 : S.E. M. Franz Cede, Ambassadeur d'Autriche
- le 06.01.04 : S.E. M. Ferdinand Nyabenda, Ambassadeur du Burundi
- le 20.01.04 : S.E. M. Iwo Byczewski, Ambassadeur de Pologne
- le 23.01.04 : S.E. M. Jean Pastorelli, Ambassadeur de Monaco
- le 30.01.04 : S.E.M. Jean-Pierre Mutamba Tshampanga, Ambassadeur de la République démocratique du Congo
- le 13.02.04 : S.E. M. Erkan Gezer, Ambassadeur de la République de Turquie
- le 09.03.04 : S.E. M. Jiri Havlik, Ambassadeur de la République tchèque
- le 16.03.04 : Monsieur Kasongo Numbi, Chargé d'Affaires de l'Ambassade de la République démocratique du Congo
- le 16.06.04 : S.E. M. Robert Mayor, Ambassadeur de Suisse
- le 22.06.04 : S.E. M. Porfirio Muñoz Ledo, Ambassadeur du Mexique
- le 30.06.04 : S.E. M. Jacques Bilodeau, Ambassadeur du Canada
- le 30.06.04 : S.E. M. Rudolf Bekink, Ambassadeur des Pays-Bas

- le 06.07.04 : les Ambassadeurs de la Ligue Arabe (Arabie Saoudite, Koweït, Liban, Palestine et la Ligue Arabe)
- le 07.07.04 : S.E. M. Konstantin Zhigalov, Ambassadeur du Kazakhstan

## 7. Les délégations parlementaires suivantes ont été reçues par le Sénat :

- le 25.9.03 : M. Truong Quang Duoc, Vice-Président du Parlement vietnamien
- 4 – 8.10.03 : M. Jialu Xu, Vice-Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République Populaire de Chine  
Rencontres (par ordre chronologique) avec MM. Louis Michel, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, Patrick Janssens, Bourgmestre de la ville d'Anvers, Theo Kelchtermans, Président de la Section Belgique-Chine du groupe belge de l'Union interparlementaire, Mme Annemie Neyts, Présidente de la Commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants, M. Herman De Croo, Président de la Chambre des représentants
- le 12.02.04 : M. Jerzy Szmajdzinski, Ministre de la Défense de la République de Pologne
- le 3.03.04 : M. Longin Pastusiak, Maréchal du Sénat de la République de Pologne  
Rencontres (par ordre chronologique) avec MM. Robert Collignon, Président du Parlement wallon, Philippe Mahoux, Président du Comité fédéral d'avis, chargé de Questions européennes, Mme Magda de Galan, Présidente du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, MM. André Denys, Vice-Président du Parlement flamand, Herman De Croo, Président de la Chambre des représentants, Jan Grauls, Président du Comité de direction du SPF Affaires étrangères, François-Xavier de Donnée, Président du groupe belge de l'Union interparlementaire, Mme Françoise Schepmans, Président du Parlement de la Communauté française de Belgique, M. Bart Somers, Ministre-Président du Gouvernement de la Région flamande.
- le 23 – 28.04 : Monseigneur Pierre Marini Bodho, Président du Sénat de la République démocratique du Congo.  
Dans le cadre de cette visite, a été signé, le 26 mars, un accord de coopération entre les Sénats belge et congolais.  
Rencontres (par ordre chronologique) avec MM. Herman De Croo, Président de la Chambre des représentants, André Flahaut, Ministre de la Défense, Mme Jeannine Leduc, Présidente du Collège des Questeurs du Sénat, MM. François-Xavier de Donnée, Président du groupe belge de l'Union interparlementaire, Patrick Dewael, Vice-Premier et Ministre de l'Intérieur, Jan Grauls, Président du Comité de direction du SPF Affaires étrangères, Jean-Marie Happart, Questeur et Jean-Pierre Goffin, échevin de l'Etat civil de la ville de Liège

- le 23.04.04 : Madame Milouda Hazib, Membre du Bureau de la Chambre des représentants du Royaume de Maroc
- le 27.04.04 : L'Honorable Paul Calvert, Président du Sénat d'Australie
- le 05.05.04 : S.E. Monsieur Wen Jiabao, Premier Ministre du Conseil des Affaires d'État de la République populaire de Chine
- le 15.06.04 : S.E. Monsieur Vladimir Šeks, Président du Parlement de la République de Croatie

## 8. Divers

- 10.10.03 : Journée mondiale contre la peine de mort : conférence de presse, déjeuner, séance académique “Ensemble contre la Peine de Mort”
- 15.11.03 : Célébration de la Fête du Roi autour du thème “l’engagement des forces armées belges dans les opérations militaires internationales”
- 07.06.04 : Table ronde avec le Centre européen Juif d’Information sur «l’échange de bonnes pratiques au sein des administrations publiques dans le cadre de la lutte contre la discrimination »

## VIII. Communication

### 1. Relations avec les médias

#### 1. *Flashes info*

Chaque jour, le service de la Communication envoie, à des catégories spécifiques de journalistes, des flashes d'information électroniques ciblés contenant des explications concises et claires sur les séances plénières, les réunions de commissions, les rencontres, les colloques, etc. qui ont lieu au Sénat. Depuis mai 2003, plus de 120 messages électroniques ont été envoyés dans deux langues au moins.

Abonnement aux flashes info :

Monique Schaeck : tél. 02/501.78.49 – [ms@senate.be](mailto:ms@senate.be)

Parallèlement à cette démarche proactive, le service de la Communication a répondu à une série de questions posées par des journalistes.

Information :

Patrick Peremans - 02/501.73.37 ou 0477/79.79.01 – [pp@senate.be](mailto:pp@senate.be)

Thibaut Cardon - 02/501.74.24 ou 0473/47.48.58 – [tcdl@senate.be](mailto:tcdl@senate.be)

Peter Vercammen - 02/501.78.52. ou 0473/47.49.07 – [pv@senate.be](mailto:pv@senate.be)

#### 2. *Rencontres avec la presse*

Le Président du Sénat et les présidents des commissions ont organisé, l'an dernier, 15 conférences et déjeuners de presse. La presse télévisée a été invitée à une quinzaine de grands événements, tels que des visites d'État.

#### 3. *Système vidéo*

Le service de la Communication met depuis 2002 des enregistrements audiovisuels professionnels des séances plénières et de certaines réunions de commission à la disposition des médias. Les chaînes de télévision peuvent obtenir des cassettes gratuites (Betacam SX ou DVC-Pro) ou utiliser la liaison hertzienne entre le Parlement fédéral et la RTBF/VRT au boulevard Reyers. En 2003, 85 enregistrements du Sénat ont été utilisés par les chaînes de télévision.

Commandes :

Guy Goossens – 02/501.79.16 ou 0473/47.40.11 – [ggo@senate.be](mailto:ggo@senate.be)

#### 4. *Collection photographique*

Les 1.800 photographies digitales professionnelles réalisées à ce jour par le photographe du Sénat sont également à la disposition de la presse écrite.

Commandes :

Guy Goossens – 02/501.79.16 ou 0473/47.40.11 – [ggo@senate.be](mailto:ggo@senate.be)

## 2. Relations publiques

### 1. *Messages électroniques d'un large public*

Au cours de l'année écoulée, le service de la Communication a répondu à **près de 300 messages électroniques et appels téléphoniques de citoyens.**

Ces réponses sont actuellement compilées et elles seront bientôt disponibles dans la rubrique "*Foire aux Questions*" du site Web [www.senate.be](http://www.senate.be).

### 2. *Site Web*

Les pages "dynamiques" du site [www.senate.be](http://www.senate.be) résultent automatiquement de l'introduction des nouvelles données concernant, principalement, les dossiers législatifs et les ordres du jour.

Le service de la Communication s'occupe activement de l'actualisation des pages "statiques" du site, qu'il s'efforce de rendre les plus conviviales et les plus attrayantes possibles.

En voici quelques exemples :

- Les grands moments de la vie du Sénat sont présentés sous la forme de "**bandeaux**" sur la page d'accueil ("home page"). Ces bandeaux sont illustrés par des photos.
- La rubrique "*Actualités*" reprend tous les "**Flash info**" qui ont été envoyés aux médias.
- Sous la nouvelle rubrique "*Vidéos – Photos*", on trouve toute une série de **reportages photographiques**.
- En outre, la rubrique "*Événements*" s'est enrichie d'une sous-rubrique intitulée "**Rencontres internationales**".
- La "**Visite**" virtuelle a été agrémentée de photos.
- Cette semaine encore, le site a été doté d'une nouvelle rubrique "**International**", qui propose notamment des explications sur les assemblées internationales auxquelles les sénateurs prennent part.

### 3. Publications

Après une période d'interruption, le *périodique* du Sénat reparaitra chaque semestre à partir du mois d'octobre 2004. Tiré à **34.000 exemplaires**, il sera envoyé **gratuitement** aux écoles, aux bibliothèques, aux associations et aux citoyens intéressés.

Le *livre de photos*, la *brochure* et le *film* consacrés au Parlement fédéral sont encore disponibles.

#### Commandes :

Monique Schaeck – Tél. 02/501.78.49 ou [ms@senate.be](mailto:ms@senate.be).

### 4. Visites

Plus de **30.000 personnes** ont visité la Chambre et le Sénat dans le cadre d'une visite guidée de groupe, d'une journée portes ouvertes ou d'un débat.

#### Réservations :

Léon Tombal – 02/501.73.55 ou 02/501.73.69 – [lt@senate.be](mailto:lt@senate.be)

À l'occasion de la Fête nationale, le 21 juillet prochain, une **journée portes ouvertes** aura lieu au Parlement fédéral. Une exposition ayant pour thème le **60e anniversaire de la libération** de notre pays sera organisée dans le péristyle.

### 5. Événements

Au cours de l'année écoulée, le Sénat a aussi organisé plusieurs **événements à l'intention des jeunes** : “*Place aux enfants*” (18.10.2003), l'action Unicef “*What do you think ?*” (19.11.2003), la coordination des ONG pour les droits de l'enfant (27.11.2003), le *Scholierenparlement* (07.05.2004) et “*La Marche des Enfants*” (07.05.2004).

---